



Tourisme et développement régional

Nouvelle politique régionale

Programme de mise en œuvre du canton de Berne pour la période 2024–2027

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

20 décembre 2023



Impressum

Édition

Promotion économique du canton de Berne

Diffusion

Office de l'économie OEC
Promotion économique du canton de Berne
Tourisme et développement régional
Münsterplatz 3a
3000 Berne 8
+41 31 633 41 20
info@berninvest.be.ch
www.deee.be.ch
www.berninvest.be.ch

Table des matières

1.	Avant-propos	5
	Qu'est-ce qui va changer ?	5
	Quel impact la NPR aura-t-elle dans le canton de Berne ?	5
2.	Résumé	6
3.	Analyse	7
3.1	Connaissances et expériences découlant de la mise en œuvre de la NPR 2020-2023	7
3.2	Situation et développement économiques / Analyse SWOT	9
3.2.1	Canton de Berne.....	9
3.2.2	Périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois	13
3.2.3	Périmètre de la Conférence régionale de la Haute-Argovie.....	14
3.2.4	Conférence régionale de l'Emmental	15
3.2.5	Conférence régionale de Berne - Mittelland.....	16
3.2.6	Périmètre de la Conférence régionale de Thoune-Oberland occidental	17
3.2.7	Conférence régionale de l'Oberland oriental	18
3.3	Tourisme	19
3.4	Récapitulatif pour la nouvelle période de mise en œuvre	19
4.	Cadre stratégique	21
4.1	Cohérence avec les stratégies, les plans et les programmes cantonaux	22
4.1.1	Programme gouvernemental de législature 2023-2026	22
4.1.2	Plan directeur cantonal / Réseau de centres	22
4.1.3	Stratégie économique 2025	23
4.2	Coopération intercantonale et transfrontalière	23
4.2.1	Collaboration intercantonale.....	23
4.2.2	Collaboration au-delà des frontières	24
5.	Priorités thématiques et objectifs du programme pour la période 2024–2027	25
5.1	Tourisme	25
5.1.1	Stratégie 1 : Améliorer les conditions-cadres.....	26
5.1.2	Stratégie 2 : Contribuer au développement durable	27
5.1.3	Stratégie 3 : Renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché.....	28
5.1.4	Stratégie 4 : Soutenir l'émergence d'une bonne gouvernance	28
5.1.5	Stratégie 5 : Promouvoir l'entrepreneuriat et la transition numérique	29
5.1.6	Stratégie des remontées mécaniques : principes et critères	30
5.2	Industrie et services.....	31
5.2.1	Mesures contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée	31
5.2.2	Coopérations interentreprises (y c. économie circulaire).....	32
5.2.3	Développement des surfaces et des sites	33
5.3	Offres régionales novatrices.....	33
5.3.1	Programmes de promotion régionaux.....	33
5.3.2	Priorités de promotion dans les régions.....	36
5.4	Contenus de la promotion	37
5.4.1	Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises.....	38
5.4.2	Encourager le transfert de savoir et de technologies	38
5.4.3	Encourager la formation de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux	38
5.4.4	Développer le réseautage et les coopérations interentreprises	39
5.4.5	Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes	39
5.4.6	Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée	40
5.5	Thèmes transversaux	40
5.5.1	Progression de la transition numérique	40
5.5.2	Mettre l'accent sur le développement durable / mise en œuvre du concept de durabilité dans la NPR	41
5.5.3	Projets « locaux » et infrastructures de petite taille	43
5.6	Modèles d'efficacité	45
6.	Organisation et processus	45
6.1	Implication des organisations et acteurs régionaux, communication	45

6.2	Sélection de projets : processus et critères, évaluation de la durabilité	46
6.3	Suivi et contrôle	47
6.4	Priorités dans l'affectation des ressources	49
7.	RIS Mittelland.....	50
7.1	Introduction.....	50
7.2	Objectifs et résultats du programme RIS Mittelland 2020–2022	50
7.2.1	Axe d'intervention 1 : pilotage et développement.....	51
7.2.2	Axe d'intervention 2 : Key Account Management / premiers entretiens	52
7.2.3	Axe d'intervention 3 : coaching	52
7.2.4	Axe d'intervention 4 : plateformes interentreprises	53
7.3	Analyse et objectif global 2025.....	54
7.4	Stratégie « RIS Mittelland 2024–2027 »	55
7.5	Priorités thématiques et mesures	56
7.5.1	Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 1 : développement de be-advanced dans le canton de Berne	56
7.5.2	Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 2 : élargissement du RIS Mittelland aux cantons d'Argovie et de Soleure	61
7.5.3	Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 3 : introduction, pilotage et établissement de l'offre de promotion pour la durabilité/l'économie circulaire et la transition numérique	62
7.5.4	Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 4 : examen des approfondissements thématiques avec de nouveaux partenaires dans les domaines « Santé numérique / Technologies médicales » et « Alimentation »	62
8.	Analyse territoriale et périmètre d'action	64
9.	Plan de financement et demande de subvention NPR 2024-2027	65
9.1	Données financières par objectif et instrument	65
9.2	Étapes et indicateurs selon le modèle d'efficacité.....	66
9.3	Promesse de financement par la Confédération 2024–2027	67
10.	Preuve de la capacité du canton à fournir une prestation équivalente	68

**Les annexes mentionnées peuvent être commandées séparément via
gesuche.toureg@be.ch.**

1. Avant-propos

Le canton de Berne a élaboré, conjointement avec la Confédération, un programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) pour les années 2024 à 2027. Pour le canton de Berne et ses régions d'une grande diversité, la NPR constitue depuis 2008 un instrument important pour renforcer de manière ciblée la compétitivité dans les régions structurellement faibles.

Qu'est-ce qui va changer ?

Désormais, le nouveau programme de mise en œuvre permet expressément de soutenir également des projets de l'économie circulaire par des moyens financiers de la NPR et de la Promotion économique du canton de Berne. Je salue les optimisations entreprises dans le contexte des directives actuelles du Programme gouvernemental de législature 2023-2026. En plus de mettre l'accent sur le potentiel de ressources et la capacité économique du canton, le nouveau programme de législature est également axé sur l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de la population. Grâce aux nouvelles orientations, la NPR peut apporter plus que jamais une contribution à la politique économique bernoise.

Quel impact la NPR aura-t-elle dans le canton de Berne ?

L'évaluation menée en 2022 sur mandat de la Confédération le montre de manière impressionnante : la NPR atteint globalement les objectifs. Elle promeut une large palette de projets générateurs de valeur ajoutée dans les régions. Elle permet au canton et aux régions de tester de nouvelles idées, de promouvoir les innovations et de renforcer les réseaux. Mais ces dernières années, on a également vu les limites de la politique régionale menée jusqu'à présent. Les années de pandémie 2020 à 2022, suivies des perturbations géopolitiques et de leurs répercussions, ont mis en lumière les nouvelles exigences et défis auxquels doivent répondre les régions comme la politique régionale.

Afin d'aborder ces défis, le nouveau programme de mise en œuvre soutient également des projets qui renforcent en premier lieu le marché intérieur régional. Il est ainsi possible, par exemple, de réduire les dépendances économiques, d'augmenter la résilience en cas de crise et de renforcer la durabilité.

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes ayant collaboré au présent programme de mise en œuvre. À l'avenir, la NPR participera encore davantage au développement durable dans notre canton et dans l'ensemble de la Suisse.

Christoph Ammann
Directeur de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

2. Résumé

Au début du mois de juillet 2023, les cantons NPR ont présenté à la Confédération des programmes de mise en œuvre 2024-2027 actualisés pour continuer à bénéficier du soutien financier fédéral accordé dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR). Les consignes fédérales concrètes étaient connues depuis la mi-décembre 2022.

Le Conseil-fédéral adoptera définitivement le nouveau message concernant le programme pluriannuel prévu sur huit ans à la fin de l'année 2023.

Dans le cadre du programme de mise en œuvre 2024-2027, le canton de Berne souhaite, en collaboration avec la Confédération, s'appuyer sur les stratégies et outils existants et poursuivre ses collaborations (avec les régions, les destinations ou le Système d'innovation régional [RIS] Mittelland).

Complément à la théorie de la base économique

En vue de compléter la théorie de la base économique, de nouveaux projets d'économie locale (résidentielle et présente) seront encouragés dans un cadre restreint. Il s'agit ainsi de renforcer les efforts visant à conserver dans la région la valeur ajoutée créée sur place. Les projets doivent en règle générale revêtir une orientation interentreprises et déployer leurs effets directs/indirects au moins partiellement au-delà des limites d'une commune ou d'une ville. Les projets concernant l'infrastructure de base ainsi que les projets de promotion du logement et de pur marketing régional sont exclus. Les centres régionaux à partir d'une certaine taille ne peuvent bénéficier de la promotion de projets locaux.

Programme de durabilité et économie circulaire

La NPR se conçoit de plus en plus comme un instrument de promotion d'un développement régional durable. Les projets sont soumis à une évaluation approfondie de la durabilité par la région requérante dès le dépôt de la demande. Dans ce contexte, des projets relevant de l'économie circulaire sont intégrés à la NPR avec une plus grande fréquence.

Plus de flexibilité dans la promotion des infrastructures

Les infrastructures de petite taille situées en dehors des centres régionaux doivent désormais pouvoir bénéficier de contributions limitées à CHF 100 000 (total Confédération et canton). Sont visées les infrastructures de petite taille d'importance systémique au niveau local qu'une entreprise ne peut pas rentabiliser directement, à condition qu'elles jouent un rôle important, démontrable et crédible de catalyseur pour l'économie locale et/ou la population.

Périmètre actualisé

Les critères retenus par la Confédération pour définir le périmètre NPR reposent sur de nouvelles bases statistiques. Plusieurs communes dans les régions de Berne Mittelland, de l'Emmental, du seeland.biel/bienne et de Thounne ont été évincées du périmètre. Afin toutefois de maintenir la continuité, le canton demande à la Confédération, au moyen du programme de mise en œuvre pour les communes concernées, de conserver le champ d'application précédent.

3. Analyse

3.1 Connaissances et expériences découlant de la mise en œuvre de la NPR 2020-2023

Après 15 années de mise en œuvre, l'instrument de soutien NPR est bien établi dans le canton de Berne auprès des acteurs à tous les niveaux et fait l'objet d'une demande soutenue.

Dans le canton de Berne, les régions sont les premières interlocutrices pour une prise de contact par les organismes responsables de projets intéressés. Le rapport local à la région et le lien direct avec d'autres tâches du développement régional et de la planification régionale sont très précieux et ont fait leurs preuves, en particulier dans la coordination avec les planifications régionales et cantonales générales. La collaboration du canton et des régions, des destinations et des communes avec les organismes responsables de projets est essentielle pour garantir le succès de la NPR. Les années de pandémie 2020 et 2021 ont rendu le travail de réseautage plus compliqué. Mais les travaux préparatoires pour le programme de promotion régional 2024 à 2027 ont permis, en 2022, de réintensifier la collaboration.

Conclusion : dans la programmation et la mise en œuvre de la NPR, le canton de Berne continue de miser sur une collaboration étroite avec les organes régionaux de développement. Cette coopération assure la meilleure coordination possible entre les intérêts cantonaux et locaux et garantit un large ancrage régional de la NPR dans l'espace rural.

La NPR est un instrument transversal offrant de nombreuses occasions d'aborder de nouvelles thématiques et d'établir des liens vers d'autres domaines politiques. Tâche exigeante, le fait d'aborder de nouveaux champs thématiques pour les RIS ou de nouveaux modèles d'affaires (p.ex. économies circulaire et résidentielle) permet néanmoins le développement constant et le renouvellement de l'instrument.

Conclusion : le service spécialisé compétent pour la NPR dans le canton de Berne s'engage résolument pour une formation continue spécialisée proposée à ses collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux partenaires des régions. Au sein de l'administration cantonale, la coopération pour la programmation et la mise en œuvre de la NPR avec les différents services spécialisés sectoriels est renforcée.

Les projets NPR relèvent souvent de domaines de prestations moyennement rentables : ces prestations constituent toutefois des maillons importants des chaînes de création de valeur tout en permettant seulement une création de valeur en aval. Malgré cela, depuis 2008, aucun prêt octroyé dans le cadre de la NPR ne s'est soldé par une perte. De plus, sur la base d'estimations portant sur cent projets soutenus par des montants de la NPR, seuls environ 6 % ont été interrompus ou abandonnés.

Conclusion : les risques d'interruption et les pertes des projets NPR soutenus restent faibles depuis 2008. Il est toutefois difficile de se prononcer sur les évolutions à plus long terme. Du point de vue du canton, il existe malgré tout une certaine marge de manœuvre pour prendre, avec modération, des risques plus élevés pour les projets particulièrement innovants.

La mise en place du controlling orienté sur les résultats devient une tâche de plus en plus exigeante. L'impossibilité de mesurer les effets quantitatifs au niveau *impact* est entre-temps confirmée et acceptée. Les limites des indicateurs de plus en plus standardisés au niveau des effets sont toutefois également perceptibles. Ils ne mesurent pas toujours ce qui peut être atteint de façon réaliste à travers la NPR. La saisie est de plus en plus fastidieuse et souvent prématurée, car la mise en œuvre du projet est encore en cours et que ses effets ne se font ressentir qu'avec un décalage. La NPR a néanmoins des effets sur les facteurs que sont les investissements, les emplois, l'innovation et la création de valeur, qu'il est possible de décrire au niveau qualitatif mais impossible de mesurer de manière fiable.

Conclusion : dans le cadre du monitoring du projet, le canton a réalisé pour la première fois, avec le concours des régions, un recensement au niveau cantonal de l'état d'avancement de tous les projets soutenus pendant la période de mise en œuvre. Ont été relevés les écarts en matière de qualité dans

divers indicateurs de projet par rapport à la planification au moment de la soumission du projet. Ont été notamment recensés la situation en matière d'emploi, l'évaluation de l'évolution à long terme de l'emploi, l'évolution de la demande et du chiffre d'affaires et le respect du budget du projet. Les valeurs ont été mesurées à l'aide d'une échelle ordinale à cinq niveaux (++ à --), qui permet d'établir des classements et des calculs de fréquence. Grâce à cela il a été possible d'effectuer, avec une charge de travail acceptable, une évaluation approximative des résultats. Les résultats (reporting au niveau des effets selon le modèle d'efficacité) sont très bons : pour toutes les priorités thématiques, plus de 90 % des projets évoluent en général conformément à la planification ou même mieux.

En raison du délai de préavis pour la planification et l'étude des projets de grande envergure (en particulier le projet de téléphérique en V des chemins de fer de la Jungfrau), de nombreux grands projets ont été réalisés durant la période précédente 2016–2019. Le bilan de cette période a de ce fait été exceptionnellement positif. Pendant la période 2020–2023, on a toutefois enregistré une retenue en raison de la pandémie et des cycles d'investissement terminés. Des projets plus modestes aux budgets inférieurs et moins de projets d'infrastructures que ce qu'il avait été programmé ont été mis en œuvre. Les organismes publics et privés ont réduit leurs activités de planification pendant la période sous revue et des retards sont intervenus plus fréquemment, même dans des projets en cours.

Au 31 mai 2023, un bilan provisoire fait état de 136 projets réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la NPR 2020–2023, liés à des investissements et des budgets totalisant environ CHF 73 millions. Les effets en matière d'emplois auxquels on peut s'attendre à court terme s'élèvent à 630 emplois à plein temps, à plus long terme on peut s'attendre à atteindre les 1015 emplois. Le chiffre d'affaires potentiel des projets soutenus atteint CHF 80 millions.

Les objectifs atteints pour la période actuelle du programme au 31 mai 2023 se situent au-delà des attentes concernant le nombre de projets ; le nombre d'emplois remplit également très largement les attentes. Les investissements et le chiffre d'affaires potentiel ne rempliront par contre vraisemblablement pas les objectifs. En raison du coronavirus, il a manqué des projets d'infrastructures plus volumineux ainsi que les offres touristiques génératrices d'importants chiffres d'affaires qui y sont liées.

Conclusion : les objectifs atteints pour la période actuelle du programme au 31 mai 2023 se situent au-delà des attentes concernant le nombre de projets ; le nombre d'emplois remplit également très largement les attentes. Les investissements et le chiffre d'affaires potentiel ne rempliront par contre vraisemblablement pas les objectifs. En raison du coronavirus, il a manqué des projets d'infrastructures plus volumineux ainsi que les offres touristiques génératrices d'importants chiffres d'affaires qui y sont liées. Dans une perspective à long terme, le canton s'attend à un quasi retour aux valeurs de longue date en raison de la reprise économique générale. Il ne semble donc pas opportun de remanier entièrement les priorités thématiques ou le budget.

Tableau représentant le bilan du soutien au 31 mai 2023

	Projets	Investissements (en mio de CHF)	Emplois à court terme	Emplois à long terme	Chiffre d'affaires potentiel par an (en mio de CHF)
2020	47	23	200	350	33
2021	38	10	185	240	16
2022	40	30	220	380	27
2023 au 31.05.23	11	10	25	45	4
Total au 31.05.23	136	73	630	1015	80
Valeur cible selon la convention-programme	87	179	550	1200	205
Objectifs atteints au 31.05.23	156 %	41 %	115 %	85 %	39 %

Dans le secteur du tourisme, particulièrement frappé par la pandémie, le nombre de projets a atteint les objectifs de manière satisfaisante. En revanche, le volume des investissements, le nombre d'emplois et les chiffres d'affaires par an se situent clairement au-dessous des prévisions. Pour la priorité thématique « Industrie », le degré de réalisation des objectifs concernant le nombre de projets est tout juste insuffisant.

Les objectifs en matière d'investissements, de nombre d'emplois et de chiffres d'affaires ont été clairement manqués. La pandémie peut expliquer une retenue et des retards dans le lancement de nouveaux projets. Pour la priorité thématique « Offres régionales novatrices », les objectifs fixés ont pu être atteints, en particulier en matière d'investissements, d'emplois et de chiffres d'affaires.

Du point de vue du canton, les sous-performances quant aux produits et aux effets s'expliquent par le niveau le plus bas des cycles d'investissement récurrents, la retenue en matière d'investissements due à la pandémie, la forte réduction de l'évolution de la demande internationale dans le tourisme et la situation en matière de liquidités des sujets économiques pendant la pandémie.

Au niveau de l'*impact*, les conséquences de la pandémie devraient s'atténuer peu à peu en 2023, sachant que les facteurs influant sur ce phénomène ne relèvent pas de la mise en œuvre de la NPR. La NPR n'est pas en mesure de fournir une compensation efficace à court terme et doit se concentrer davantage sur une orientation à long terme.

Les résultats du RIS Mittelland (cf. aussi chapitre 7) remplissent les objectifs sur 4 ans dans tous les domaines (point d'entrée/Key Account Management, coaching et plateformes avec orientation interentreprises) et les dépassent sur certains points. Cela est dû à la demande toujours élevée en matière de coaching chez tous les groupes cibles, à l'orientation de l'offre de coaching sur les besoins et à la notoriété importante acquise par « be-advanced » dans le RIS Mittelland et au-delà pendant la période actuelle du programme. La demande en matière d'offres interentreprises va probablement augmenter en raison des mesures prévues pour l'économie circulaire pendant la nouvelle période du programme.

3.2 Situation et développement économiques / Analyse SWOT

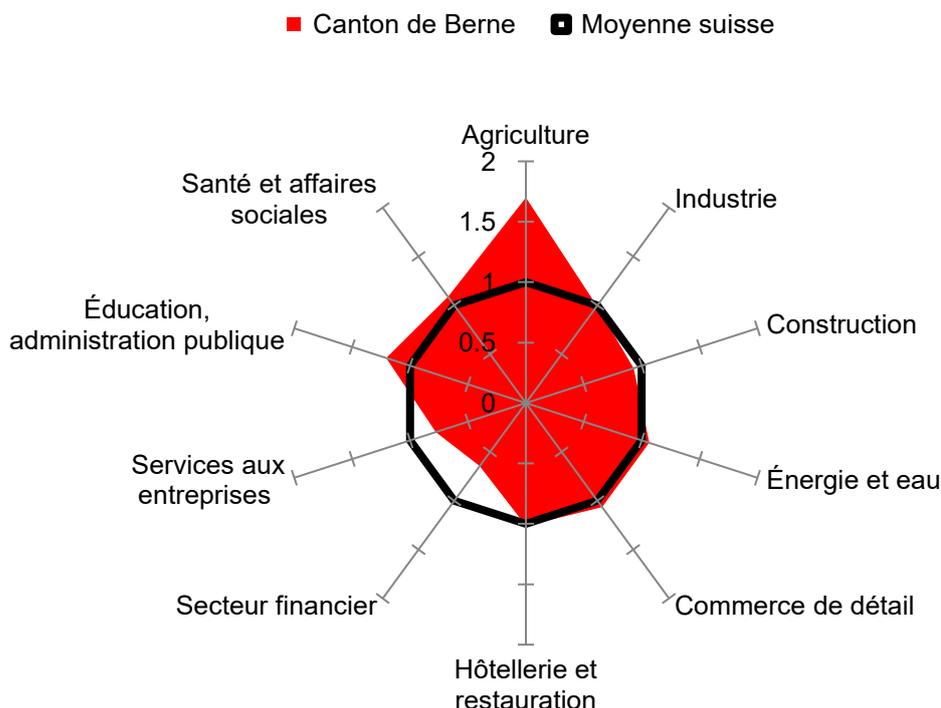
3.2.1 Canton de Berne

Le territoire couvert par le canton de Berne s'étend des Alpes au Jura en passant par le Plateau. Cette diversité géographique se répercute sur les profils économiques des différentes régions bernoises.

Dans l'ensemble, le tissu économique du canton de Berne est comparable à la moyenne suisse. Le secteur tertiaire représente près des trois quarts des emplois. Les branches les plus fortement représentées sont la santé et les affaires sociales, la formation ainsi que l'administration publique (qui est surreprésentée en raison de l'implantation de l'administration fédérale dans le canton de Berne). La part d'emplois fournis par le secteur secondaire (industrie, construction, énergie et eau) correspond à la moyenne suisse. Avec plus de 80 000 emplois au sein de l'industrie, Berne est le plus grand canton industriel de Suisse. Bien que faible, la part d'emplois dans l'agriculture reste bien supérieure à la moyenne suisse : dans le canton de Berne, un peu moins de quatre pour cent des personnes actives travaillent dans ce secteur, alors qu'elles sont deux pour cent au niveau national.

Le graphique ci-après illustre la répartition des emplois par branche dans le canton de Berne et en Suisse. Pour la moyenne suisse, la part que représente une branche par rapport au taux d'emploi total est standardisée (1 = ligne noire). Si la part d'emplois proposés par le canton de Berne (surface rouge) dans ce secteur est supérieure à la moyenne suisse, la valeur correspondante se situe en dehors de la ligne noire ; si cette part est inférieure à la moyenne suisse, cette valeur se trouve à l'intérieur de la ligne. Les branches représentées sur le graphique constituent une sélection des branches économiques les plus importantes. Plusieurs branches ont été omises pour des raisons de lisibilité. Les branches représentées regroupent trois quarts des emplois occupés en Suisse et dans le canton de Berne.

Illustration Tissu économique : pourcentage d'emplois par branches (CH = 1), 2022



Source : BAK Economics (état : avril 2023)

Pour procéder à une évaluation détaillée de la situation, il faut examiner à la fois le tissu et le développement économiques. La stratégie économique 2025 du canton de Berne prévoit entre autres que d'ici cette date, le principe du développement durable sera mieux appliqué qu'en 2011. Le développement économique se mesure d'après l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et celle du taux d'emploi ; quant au développement social, il est fonction de l'évolution démographique et du rendement fiscal.

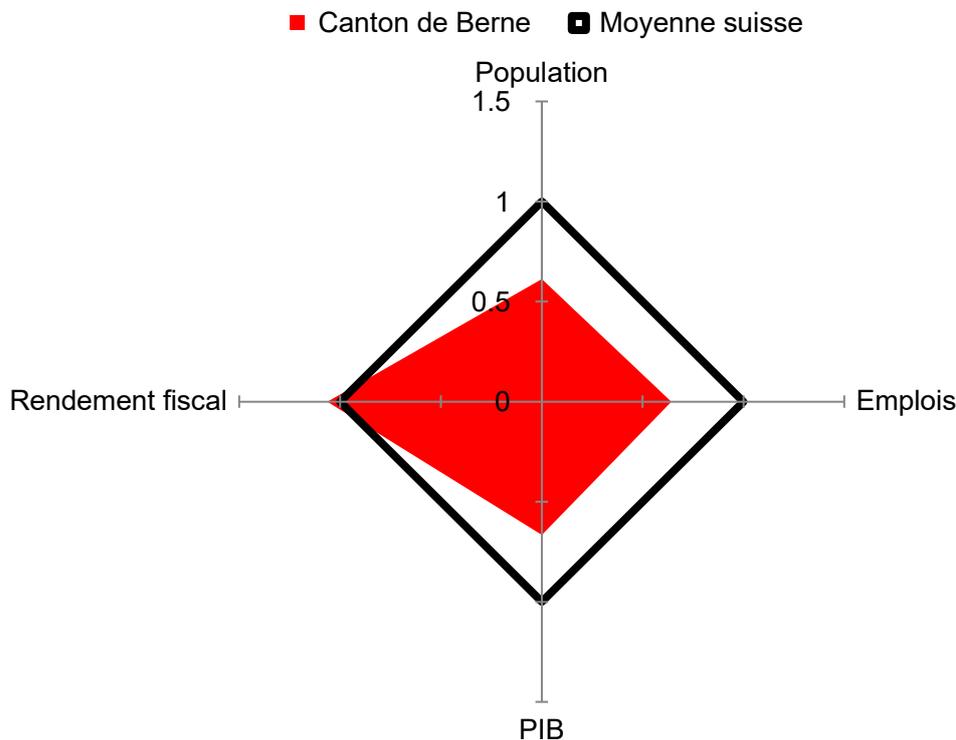
L'illustration ci-après expose donc l'évolution du canton de Berne à l'aide de ces quatre indicateurs socio-économiques :

- Population : population résidante permanente à la fin de l'année (source : Office fédéral de la statistique)
- Emplois : nombre de personnes qui occupent un emploi (source : BAK Economics)
- PIB : produit intérieur brut réel (source : BAK Economics)
- Rendement fiscal : recettes fiscales standardisées RFS (source : Administration fédérale des finances)

L'évolution de la croissance proportionnelle à prendre en compte dans l'analyse a été enregistrée de 2012 à 2022. Il convient de préciser que les indications pour l'année 2022 dépendent encore fortement de l'influence de la pandémie de coronavirus.

La croissance observée pour chaque indicateur au niveau suisse a été ramenée à une valeur standardisée (1 = ligne noire) dans l'illustration qui suit. La croissance démographique dans le canton de Berne est inférieure à la moyenne suisse. Cela a aussi des répercussions directes sur la croissance des emplois et du PIB – pour ces indicateurs, la croissance a également été inférieure à la moyenne suisse. C'est pourquoi la zone rouge se situe à l'intérieur de la ligne noire. Pour l'indicateur du rendement fiscal, la croissance bernoise s'étant avérée supérieure à la croissance suisse, la valeur correspondante se trouve en dehors de la ligne noire.

Illustration : développement économique, croissance de 2012 à 2022



Source : Office fédéral de la statistique (OFS), BAK Economics, Direction des finances du canton de Berne, Administration fédérale des finances

Analyse SWOT de la situation économique

L’analyse SWOT de la situation économique du canton de Berne décrit le contexte actuel et ébauche les évolutions possibles (risques et opportunités).

Les constats concernant les forces et faiblesses se basent sur des indices et évaluations allant au-delà des indicateurs économiques utilisés ici. Les risques et opportunités sont déduits de facteurs externes sur lesquels le canton et les régions n’ont guère de prise. Des opportunités se présentent lorsque les forces existantes sont exploitées et étendues pour influencer positivement le développement économique. Les risques résultent de faiblesses prenant une ampleur trop importante en raison d’évolutions d’ordre supérieur ou d’une marge de manœuvre cantonale et régionale trop limitée pour y opposer une réaction appropriée.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Centre politique de la Suisse – Excellente offre de formation tertiaire (université, haute école spécialisée, haute école pédagogique) – Excellents instituts de recherche et d’innovation (instituts des hautes écoles, Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, sitem-insel, Empa) – Entreprises leaders disposant de compétences de pointe dans des branches prometteuses (p. ex. fabrication industrielle de haute précision, génie médical) 	<ul style="list-style-type: none"> – Charge fiscale élevée pour les personnes physiques et morales en comparaison nationale – Potentiel de ressources inférieur à la moyenne – Hétérogénéité des structures au sein du canton (p. ex. entre régions urbaines et rurales) – Pas d’aéroport international – Coûts élevés des services publics et des infrastructures pour des raisons géographiques et topographiques

- Main-d'œuvre qualifiée parfaitement formée
- Faible taux de chômage
- Bilinguisme
- Destinations touristiques mondialement connues (p. ex. patrimoines culturel et naturel mondiaux de l'UNESCO)

Opportunités

- Notoriété internationale du canton grâce à la hausse du tourisme étranger
- Importance accrue des conditions-cadres politiques/réglementaires et donc du site bernois sous l'effet de la mondialisation
- Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)
- Savoir-faire industriel pointu difficile à reproduire ailleurs
- Développement démographique et sociétal favorable au site médical bernois

Risques

- Conflits d'intérêt générés par l'exode rural
- Départ d'entreprises (et donc suppression d'emplois) en raison de la charge fiscale
- Effets négatifs du franc fort sur l'industrie d'exportation et le tourisme
- Retard du canton de Berne sur les autres sites économiques en raison de taux de croissance plus faibles

Indications sur la suite de l'analyse

Les pages suivantes proposent une analyse de l'économie régionale s'appuyant elle aussi sur les graphiques représentant le tissu et le développement économiques. Elle comparera toutefois les parts d'emploi par branche et la croissance des différentes régions bernoises à la moyenne bernoise et non à la moyenne suisse.

En ce qui concerne le rendement fiscal, à défaut d'informations à propos des recettes fiscales standardisées (RFS) au niveau régional, l'analyse se base sur les indications concernant la capacité contributive des personnes physiques et morales selon la péréquation financière dans le canton de Berne.

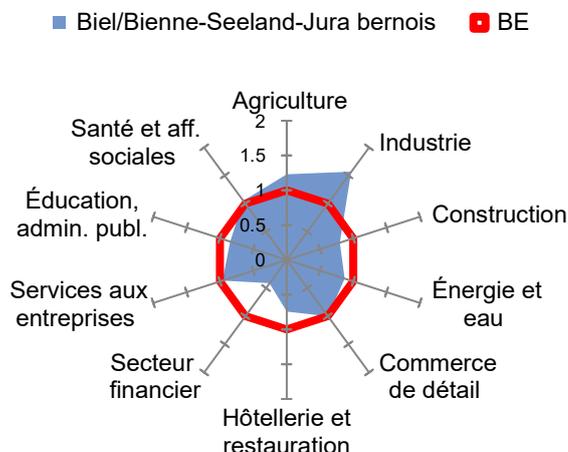
Les données proviennent de l'institut BAK Economics (emplois et PIB), de l'Office fédéral de la statistique (démographie) ainsi que de la Direction des finances du canton de Berne (rendement fiscal)

3.2.2 Périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Tissu économique : part relative d'emplois selon la branche (BE = 1), 2022

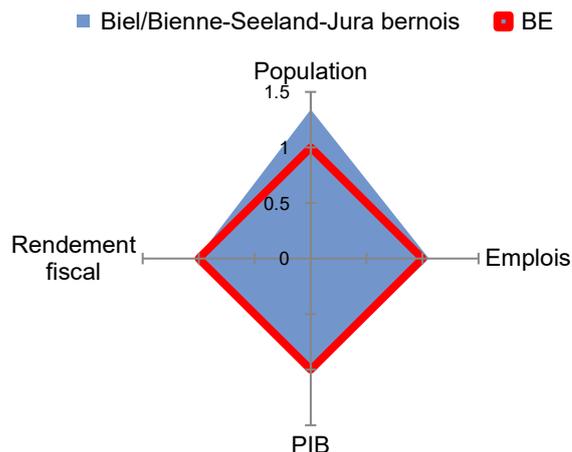
Le périmètre de la Conférence régionale de Seeland-Jura bernois comprend 22 pour cent de la population et 18 pour cent des emplois du canton de Berne.

Un peu moins du quart des emplois relèvent de l'industrie ; cette proportion est nettement supérieure à la moyenne bernoise, et inhabituelle aussi au niveau suisse. Le secteur tertiaire (en particulier l'hôtellerie et la restauration ainsi que les finances), par contre, est moins bien représenté que dans les autres régions du canton de Berne.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

Au cours des dix dernières années, le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois a enregistré pour tous les indicateurs une croissance (légèrement) supérieure à la moyenne cantonale. La forte croissance de la population a eu un effet positif sur les indicateurs économiques.



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie de précision et la métallurgie (horlogerie et sous-traitance)
- Institutions de la branche de l'innovation (notamment HESB et Switzerland Innovation Park Biel/Bienne)
- Bilinguisme au quotidien
- Paysage économique dominé par les PME plus apte à réagir aux changements

Faiblesses

- Hétérogénéité des structures au sein de la région (p. ex. tissu économique, développement, marché du travail)
- Taux de chômage relativement élevé et grande fluctuation de l'emploi
- Grande dépendance vis-à-vis du commerce extérieur / de la conjoncture internationale

Opportunités

- Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)
- Construction prévue du campus de la Haute école spécialisée bernoise

Risques

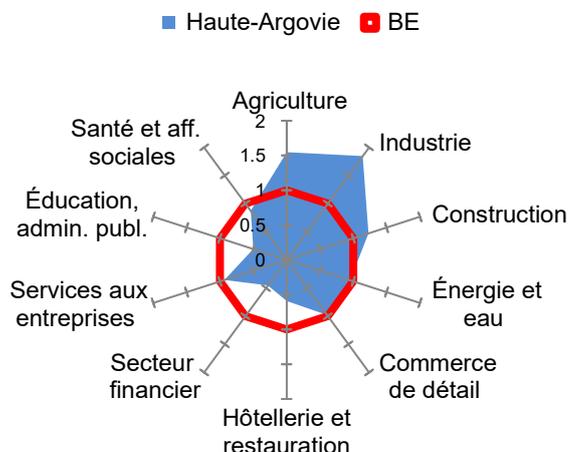
- Développement freiné par le manque de main-d'œuvre
- Forte hausse des taux de chômage et d'aide sociale en cas de revers conjoncturels

3.2.3 Périmètre de la Conférence régionale de la Haute-Argovie

Tissu économique : part relative d'emploi selon la branche (BE = 1), 2022

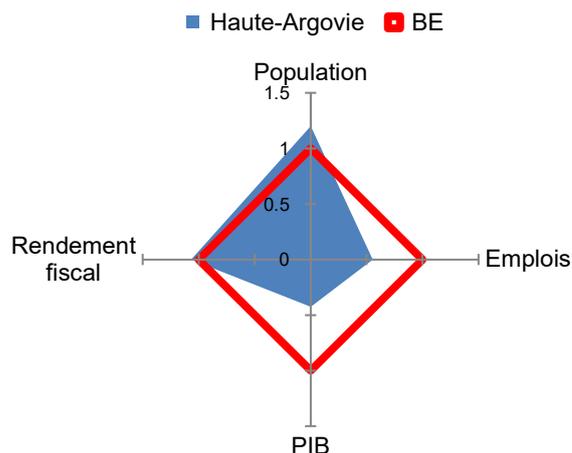
Ce périmètre comprend 8 pour cent de la population et 6 pour cent des emplois du canton de Berne.

À peine un quart des emplois y relèvent de l'industrie ; cette proportion est nettement supérieure à la moyenne bernoise et inhabituelle aussi au niveau suisse. L'agriculture également y est mieux représentée qu'ailleurs. Le secteur tertiaire est au contraire sous-représenté. La branche des finances ainsi que celle de la formation et de l'administration publique ne parviennent chacune qu'à environ la moitié de la moyenne cantonale.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

La croissance démographique et celle du rendement fiscal se situent depuis les dix dernières années au-dessus de la moyenne cantonale. Celle des emplois et du PIB est toutefois nettement inférieure à la moyenne. Cela s'explique essentiellement par le fait que l'évolution du secteur tertiaire est bien plus faible par rapport à la moyenne cantonal.



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie (p. ex. construction mécanique)
- Bonne accessibilité au niveau national (en particulier par les autoroutes)

Faiblesses

- Proximité de sites plus attrayants au-delà de la frontière cantonale (surtout au niveau de la charge fiscale et de la disponibilité de terrains à bâtir)
- Grande dépendance vis-à-vis du commerce extérieur / de la conjoncture internationale

Opportunités

- Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)
- Potentiel de développement géographique

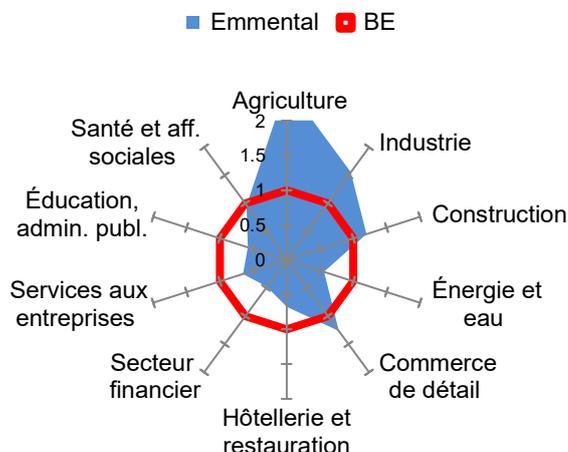
Risques

- Développement freiné par le manque de main-d'œuvre
- Manque de dynamisme en raison de la charge fiscale relativement élevée appliquée dans le canton de Berne

3.2.4 Conférence régionale de l'Emmental

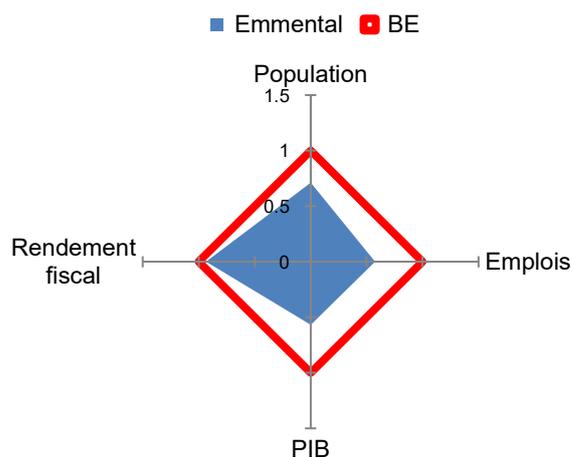
Tissu économique : part relative des emplois selon la branche (BE = 1), 2022

La Conférence régionale de l'Emmental comprend environ 9 pour cent de la population et 8 pour cent des emplois du canton de Berne. Le tissu économique est marqué par l'agriculture : 11 pour cent des emplois relèvent de ce secteur, ce qui représente plus du double de la moyenne cantonale et plus du quadruple de la moyenne nationale. L'industrie est également surreprésentée. Le secteur tertiaire est pour sa part sous-représenté, en particulier dans la branche des finances ainsi que celle de la formation et de l'administration publique.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

Au sein de la Conférence régionale de l'Emmental, l'emploi, la population et le PIB ont augmenté tout au long des dix dernières années. Cette hausse a toutefois été moins marquée que dans le reste du canton de Berne. Avec la Haute-Argovie, l'Emmental présente l'augmentation la plus faible des emplois. La transition numérique et les apports en capitaux réalisés dans l'industrie peuvent aussi expliquer ce phénomène. Seule la hausse du rendement fiscal se situe dans la moyenne cantonale.



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie
- Faibles taux de chômage et d'aide sociale
- Réseau local d'entreprises
- Image positive de l'Emmental en tant que marque traditionnelle

Faiblesses

- Accessibilité (autoroute)
- Développement économique et démographique peu dynamiques

Opportunités

- Valorisation du cadre de vie grâce aux formes de travail mobiles

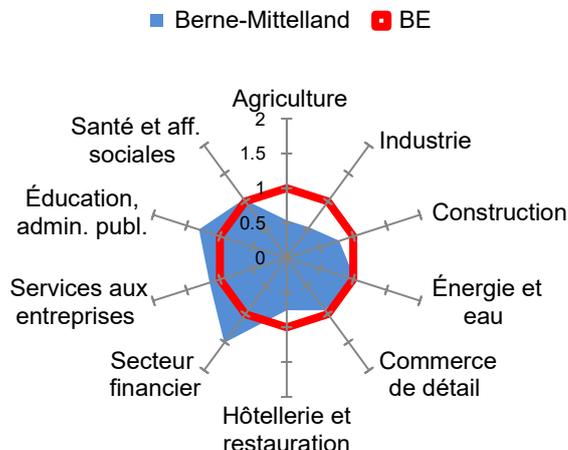
Risques

- Émigration des entreprises et de la population en raison de frais de mobilité accrus
- Changement structurel dans l'agriculture en raison de réformes de la politique agricole

3.2.5 Conférence régionale de Berne - Mittelland

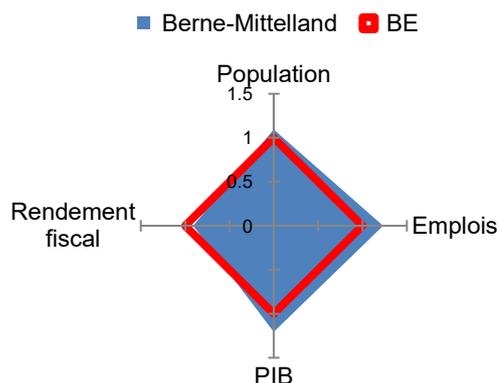
Tissu économique: part relative d'emplois selon la branche (BE = 1), 2022

La Conférence régionale de Berne - Mittelland comprend environ 40 pour cent de la population et 51 pour cent des emplois du canton de Berne. Son tissu économique se caractérise par une forte proportion de branches du secteur tertiaire. La branche financière y est clairement surreprésentée à l'échelle cantonale, même si elle reste sous-représentée à l'échelle suisse. L'administration fédérale étant implantée dans ce périmètre, la branche de l'administration publique y est surreprésentée à l'échelle cantonale, et davantage encore à l'échelle nationale.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

La région est un véritable moteur économique : le canton lui doit 75 pour cent de l'augmentation de son PIB et 65 pour cent de la hausse de son taux d'emploi. Cette hausse est exclusivement survenue dans le secteur tertiaire, le taux d'emploi étant ici à la baisse dans l'industrie et l'agriculture. La hausse du taux d'emploi en son sein reste malgré tout inférieure à celle enregistrée au niveau suisse (9 % contre 10 %).



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Centre économique du canton
- Centre politique de la Suisse
- Développements économique et démographique très dynamiques
- Bonne accessibilité au niveau national
- Excellente offre de formation

Faiblesses

- Faibles recettes fiscales en raison des fonctions de ville fédérale et de siège de l'administration fédérale endossées par Berne
- Agglomération de taille insuffisante pour jouer un rôle prépondérant au niveau national
- Forte dépendance vis-à-vis d'entreprises publiques ou parapubliques

Opportunités

- Renforcement du site grâce à l'importance accrue des conditions-cadres politiques
- Renforcement du site médical de Bern par le facteur démographique

Risques

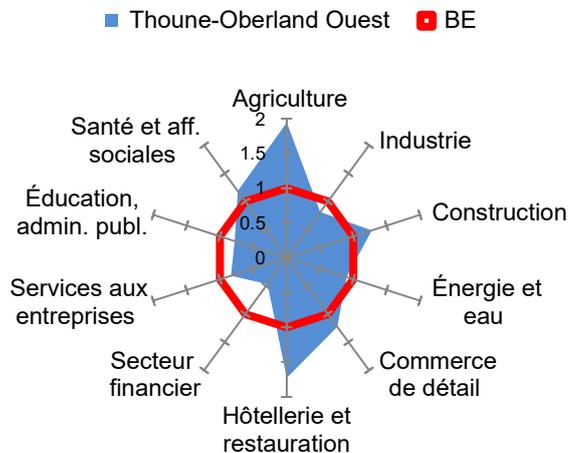
- Manque de dynamisme en raison de la charge fiscale relativement élevée appliquée dans le canton de Berne
- Éviction partielle du secteur privé en raison de la demande du secteur public en main-d'œuvre et bureaux

3.2.6 Périmètre de la Conférence régionale de Thoue-Oberland occidental

Tissu économique : part relative des emplois selon la branche (BE = 1), 2022

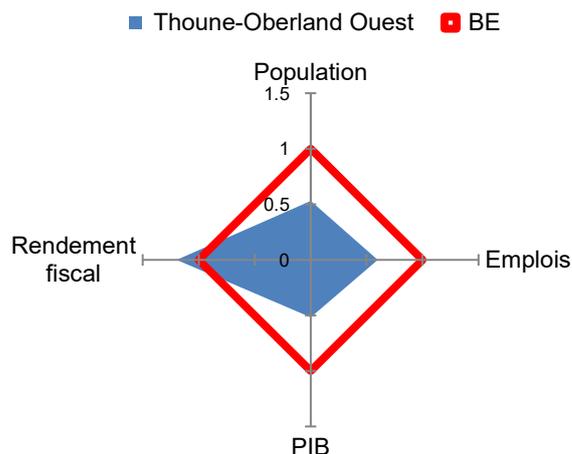
Cette conférence comprend environ 16 pour cent de la population et 13 pour cent des emplois du canton de Berne.

Le tissu économique y est marqué par l'agriculture et le tourisme ; la part d'emplois proposés dans l'agriculture ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration y est nettement plus élevée qu'en moyenne cantonale. Le domaine de la construction y est également surreprésenté alors que la proportion de personnes actives dans le reste du secteur tertiaire y est inférieure à la moyenne cantonale.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

Au cours des dix dernières années, le rendement fiscal du périmètre de Thoue-Oberland occidental a connu une croissance supérieure à la moyenne. Les emplois, la population et le PIB ont par contre nettement moins progressé qu'au niveau cantonal. Cette dynamique quelque peu limitée se retrouve aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur tertiaire.



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie (p. ex. construction mécanique)
- Destinations touristiques performantes
- Faibles taux de chômage et d'aide sociale

Faiblesses

- Hétérogénéité des structures au sein de la région (p. ex. tissu économique)
- Faible productivité due au tissu économique

Opportunités

- Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)
- Valorisation du cadre de vie grâce aux formes de travail mobiles

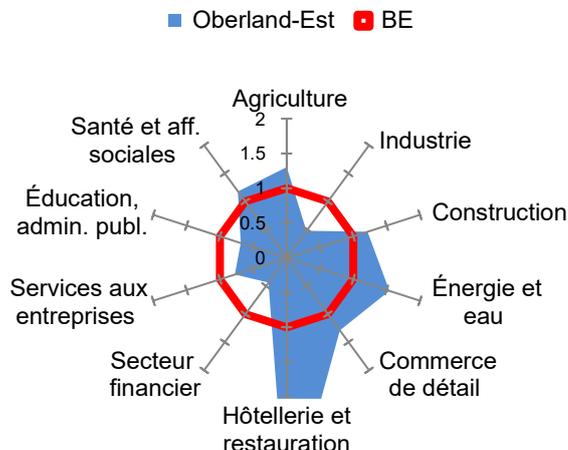
Risques

- Forte hausse du chômage sous l'effet de changements structurels dans la demande touristique
- Émigration due à un nombre et à une diversité insuffisants dans les emplois
- Changement structurel dans l'agriculture en raison de réformes de la politique agricole
- Baisse de la demande touristique suite à l'appréciation du franc

3.2.7 Conférence régionale de l'Oberland oriental

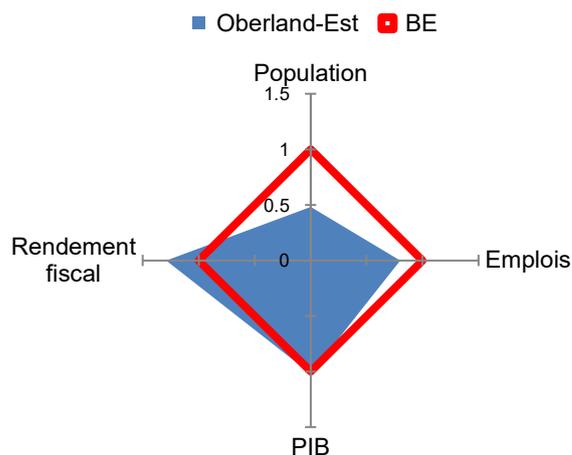
Tissu économique : part relative d'emplois selon la branche (BE = 1), 2022

La Conférence régionale de l'Oberland oriental comprend un peu moins de 5 pour cent de la population et de 4 pour cent des emplois du canton de Berne. La région de la Jungfrau et Interlaken sont des destinations touristiques mondialement connues. Le tourisme joue donc un rôle prépondérant dans ce périmètre : environ 16 pour cent des emplois y relèvent de l'hôtellerie et de la restauration, un taux presque quatre fois supérieur aux moyennes bernoise et suisse. Les branches de la construction, de l'énergie et de l'eau y sont également clairement surreprésentées en termes d'emplois.



Développement économique : croissance de 2012 à 2022

Au sein de la Conférence régionale de l'Oberland oriental, la situation se présente comme dans le périmètre de la Conférence régionale de Thoue - Oberland occidental : la hausse du rendement fiscal y était la plus forte par rapport aux autres régions. L'emploi, la population et le PIB ont connu une évolution située nettement en-deçà de la moyenne. Ce phénomène s'explique avant tout par l'évolution moins dynamique du secteur tertiaire.



Analyse SWOT de la situation économique régionale

Forces

- Plusieurs destinations touristiques mondialement connues
- Nombreuses entreprises performantes dans le domaine du tourisme
- Composition très variée de la clientèle touristique
- Faibles taux de chômage et d'aide sociale

Opportunités

- Offres médicales (tourisme de santé) visant à compléter les offres touristiques classiques
- Développement de l'énergie hydraulique en tant que source d'énergie durable et fiable

Faiblesses

- Emplois dépendants du tourisme et donc de la conjoncture internationale et des taux de change
- Tissu économique peu diversifié
- Peu d'entreprises à forte création de valeur
- Topographie exigeante et coûteuse

Risques

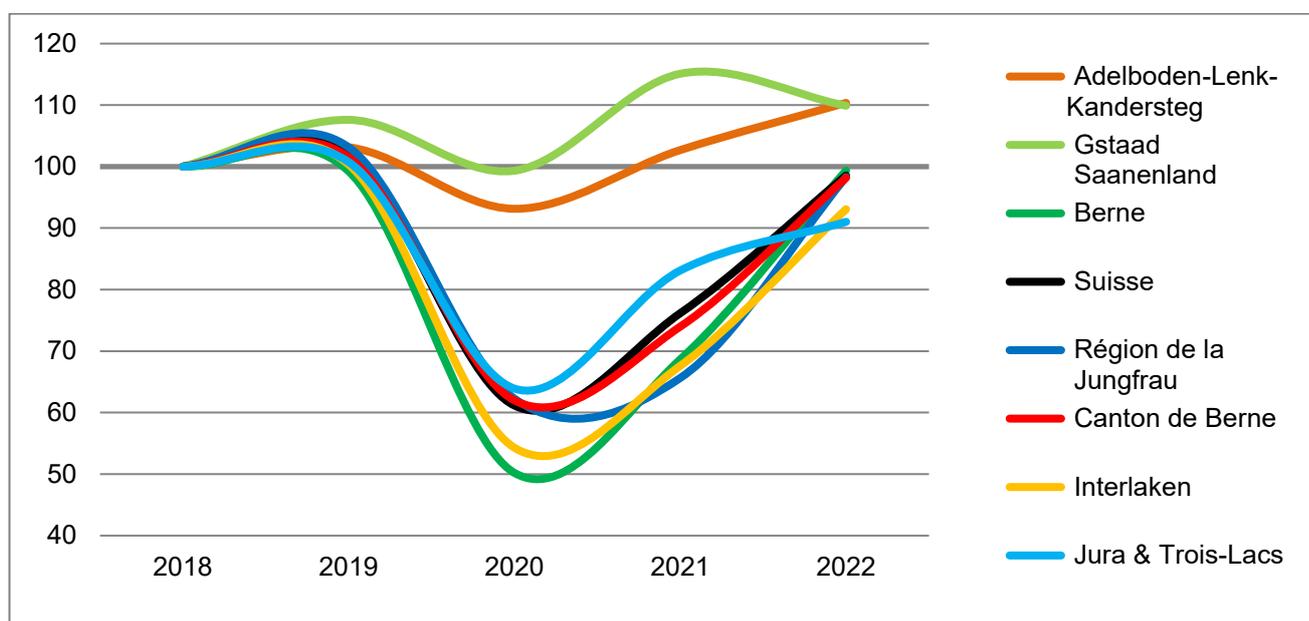
- Forte hausse du chômage sous l'effet de changements structurels dans la demande touristique
- Émigration due à un nombre et à une diversité insuffisants d'emplois
- Baisse de la demande touristique suite à l'appréciation du franc

3.3 Tourisme

Le canton de Berne fait partie des cantons les plus touristiques de Suisse, avec le Valais et les Grisons. Le tourisme joue donc un rôle considérable pour l'économie bernoise, notamment dans l'Oberland bernois où il est l'une des branches économiques les plus importantes, en particulier dans les destinations de Gstaad et de la région de la Jungfrau.

En 2022, les hôtels et établissements de cure bernois ont enregistré quelque 5,45 millions de nuitées, portant le niveau à peu de choses près à celui qui était le sien avant la flambée de la pandémie de COVID-19 (2019 : 5,63 mio de nuitées). Dans les destinations Adelboden-Lenk-Kandersteg et Gstaad Saanenland, ce chiffre a déjà dépassé sans conteste celui de 2019.

Illustration : évolution des nuitées dans les hôtels et les établissements de cure, 2018 = 1000



Source : OFS Hesta

3.4 Récapitulatif pour la nouvelle période de mise en œuvre

Le développement économique des dernières années a été marqué par de nombreuses crises. La pandémie de coronavirus et les nombreuses restrictions qu'elle a engendrées ont mené à un effondrement économique historique. Les régions où le tourisme occupe une place importante l'ont particulièrement ressenti, car les branches correspondantes (la restauration, l'hôtellerie, les manifestations en particulier) ont été touchées par des entraves à leur activité et une chute de la demande. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont entraîné des pénuries de production et une forte augmentation des prix d'achat, clairement perceptibles dans les régions à dominante industrielle. La guerre en Ukraine, l'inflation en forte hausse et la menace d'une pénurie d'énergie ont déclenché une incertitude supplémentaire et engendré une augmentation des coûts pour les entreprises. Globalement, en 2023, le PIB se situe de nouveau au-dessus du niveau de 2019, mais la situation conjoncturelle reste tendue et les difficultés pour l'économie nombreuses. Dans pratiquement toutes les branches, on déplore une pénurie de main-d'œuvre qui freine la reprise économique.

En vue de l'élaboration du nouveau programme, le canton de Berne a fait procéder par l'Université de Berne à un examen approfondi de la politique du tourisme et du développement des destinations, notamment en raison de l'importance du tourisme pour la NPR. Les propositions formulées par les expert·e·s pour le remaniement de la stratégie de promotion dans le tourisme ont été intégrées dans la

nouvelle politique de promotion du tourisme ainsi que dans le présent programme. Le noyau de la future politique touristique est ainsi constitué essentiellement des propositions misant sur la prospection du marché comme moyen d'expansion des destinations et de Made in Bern SA par un développement de produits, une conception d'offres et une coordination accrues.

D'autres propositions d'expert-e-s concernant la flexibilisation des structures et des flux de financement dans le tourisme n'ont pas été prises en compte pour le moment :

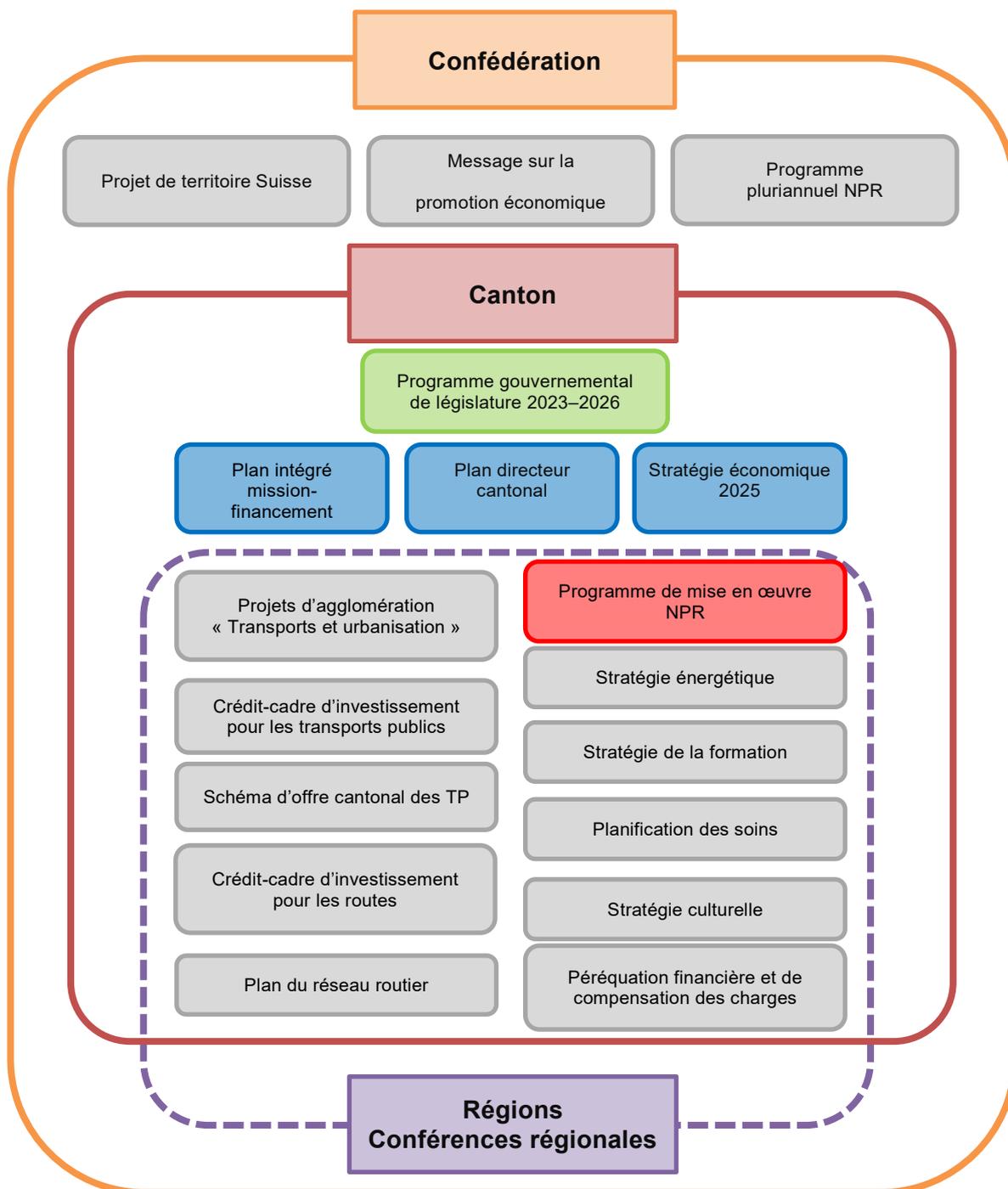
Le canton de Berne est convaincu qu'il serait prématuré de prendre ce type de mesures actuellement : vu la crise du coronavirus et sa longue durée, entreprendre des modifications importantes dans le domaine du tourisme pourrait remettre en question la stabilité regagnée. Il n'est pas opportun de dériver des changements de direction fondamentaux de la période 2020-2023. La période 2024-2027 à venir prêterait mieux à observer plus en détail le développement du tourisme post-coronavirus puis à réévaluer la trajectoire à suivre en se fondant sur une base de données pertinente. La discussion sur les structures organisationnelles appropriées ne pourra être engagée judicieusement qu'à ce moment-là. Le canton de Berne entend éviter les décisions potentiellement précipitées sur les structures et agir par-là dans l'intérêt d'une économie touristique forte.

Dans ces conditions, les priorités thématiques restent, comme pour le programme de mise en œuvre 2020-2023, le tourisme, et l'industrie et les services. Ces domaines en effet jouent un rôle central au sein du périmètre NPR du canton de Berne. Les projets compatibles avec la NPR doivent donc être soutenus et encouragés en conséquence.

4. Cadre stratégique

Le programme de mise en œuvre NPR 2024-2027 s'intègre dans le programme de législature 2023-2026, le plan directeur cantonal, la stratégie économique 2025 ainsi que les stratégies sectorielles importantes pour la NPR (notamment le tourisme et la promotion de l'innovation). Les besoins financiers sont harmonisés avec le plan intégré mission-financement.

Illustration : outils de coordination de la politique sectorielle



4.1 Cohérence avec les stratégies, les plans et les programmes cantonaux

4.1.1 Programme gouvernemental de législature 2023-2026

Dans son programme de législature 2023–2026, le Conseil-exécutif du canton de Berne a défini les buts qu'il veut atteindre d'ici 2030 (vision 2030). Au cours des prochaines années, il entend accroître le potentiel de ressources et la capacité économique du canton de Berne, améliorer la qualité de vie de la population et renforcer la cohésion sociale ainsi que faire jouer au canton de Berne un rôle moteur dans la gestion des défis issus du domaine de l'environnement.

A cet effet, le Conseil-exécutif a fixé cinq objectifs stratégiques. Les objectifs n° 1 et n° 4 sont particulièrement importants pour le présent programme de mise en œuvre et ont été pris en compte dans le cadre des contenus de la promotion, des priorités thématiques et des modèles d'efficacité.

1. Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.
2. Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficaces.
3. Le canton de Berne favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.
4. Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.
5. Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.

4.1.2 Plan directeur cantonal / Réseau de centres

Le plan directeur cantonal (plan directeur 2030) fixe un cadre aux plans sectoriels, chartes et stratégies consolidés du canton. C'est un instrument de pilotage supérieur du Conseil-exécutif et un cadre d'orientation à valeur contraignante pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale dans le canton de Berne. Le plan directeur 2030 est intégré au Projet de territoire Suisse.

Le canton de Berne est situé à proximité immédiate des principaux marchés suisses et européens. S'il veut exploiter ce potentiel, il doit concentrer ses atouts et les exploiter de manière ciblée. L'élément fondamental est ici le réseau de centres, dans lequel l'agglomération bernoise assume le rôle de moteur économique d'importance nationale, fonction qu'il s'agit de préserver pour rester compétitif face aux agglomérations de Zurich - Bâle - Lausanne/Genève. Bienne et Thoun sont des centres cantonaux, tandis que Langenthal, Berthoud et Interlaken sont les principaux centres régionaux. Ces centres urbains sont situés le long des axes de développement aux niveaux national et international. Dans le canton de Berne, ces axes de développement d'importance supérieure sont ceux du Plateau et du pied sud du Jura, qui coupent perpendiculairement l'axe cantonal nord-sud.

Afin de garantir une affectation efficace des ressources tout en tenant compte des diversités régionales, les potentiels doivent être concentrés aux plans cantonal et régional. Huit centres régionaux d'importance cantonale ont été désignés dans ce but par le plan directeur cantonal comme relevant du réseau de centres : Moutier, Saint-Imier, Lyss, Schwarzenburg, Langnau, Gessenay-Gstaad, Frutigen et Meiringen. Le fait de désigner un nombre restreint de centres mais d'améliorer la desserte de ces derniers permet d'assurer aux régions rurales du canton un approvisionnement de base et les prestations qui leur sont nécessaires tout en renforçant leur potentiel de développement.

Le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR se focalise comme par le passé sur ce réseau de centres. Ces centres doivent être renforcés en tant que moteurs du développement de toute la région. Le réseau de centres selon le plan directeur 2030 est contraignant pour le programme de mise en œuvre

2024-2027. La concentration sur les centres régionaux d'importance cantonale est renforcée, notamment pour les grands projets d'infrastructure dans le cadre de la NPR.

Tableau : Réseau de centres conformément au plan directeur 2030

Niveau	Portée pour la politique économique	Portée pour la politique régionale
1 Centre d'importance nationale	Berne	
2 Centres cantonaux	Bienne, Thoune	
3 Centres régionaux d'importance cantonale	Langenthal, Berthoud, Interlaken	Moutier, Saint-Imier, Lyss, Schwarzenburg, Langnau, Meiringen, Frutigen, Géssény-Gstaad
4 Centres régionaux du 4 ^e niveau		Aarberg, Büren a.A., Ins, Lengnau, Orpond, Perles, Studen, Täuffelen, La Neuveville, Sonceboz, Tavannes, Tramelan, Valbirse, Herzogenbuchsee, Huttwil, Niederbipp, Bätterkinden – Utzenstorf, Hasle b.B. – Rüegsau, Koppigen, Kirchberg – Rüdliggen-Alchenflüh, Sumiswald, Belp, Konolfingen, Laupen, Moosseedorf – Urtenen- Schönbühl, Münchenbuchsee, Münsingen, Neuenegg, Riggisberg, Oberdiessbach, Worb, Erlenbach – Oey, Zweisimmen, Brienz
4 Centres touristiques régionaux du 4 ^e niveau		Adelboden, Lenk, Kandersteg, Grindelwald, Lauterbrunnen

Source: Canton de Berne, plan directeur cantonal 2030, fiche de mesures C-01, Berne, 2022

4.1.3 Stratégie économique 2025

Dans la stratégie économique 2025, le Conseil-exécutif signale son intention d'améliorer les performances du canton de Berne dans ces trois dimensions du développement durable. Sur le plan économique, l'objectif est de rendre sa population plus prospère que la moyenne suisse et de le faire progresser dans le classement des cantons les plus performants.

Les principes n° 3 et 4 de la stratégie économique 2025, en particulier, se rapportent directement aux régions et prévoient de promouvoir et de renforcer les atouts régionaux.

1. La stratégie renforce le développement durable.
2. Elle favorise le développement d'une économie cantonale dynamique et porteuse d'avenir.
3. Elle mise sur les atouts existants.
4. Elle concerne le canton entier et l'ensemble de sa population.
5. Elle est harmonisée avec la stratégie économique fédérale et forme un système cohérent avec d'autres stratégies cantonales.

4.2 Coopération intercantonale et transfrontalière

4.2.1 Collaboration intercantonale

Le canton de Berne a clairement l'intention de réaliser des projets en étroite collaboration avec d'autres cantons. Les projets de la Région capitale suisse et de la destination Jura-Trois-Lacs occupent une place de choix parmi les projets phares envisageables.

Sur la base de conventions-programmes séparées, le canton de Berne continue à participer notamment au programme intercantonal d'arcjurassien.ch. La collaboration avec les cantons de Soleure et d'Argovie pour le RIS Mittelland est également en préparation. Les relations intercantionales à long terme sont privilégiées en vue d'une collaboration à long terme, efficace et durable qui ne se limite pas à des projets isolés.

Le canton de Berne a laissé entendre qu'il continuerait à soutenir nombre de nouveaux projets intercantonaux dirigés par d'autres cantons pendant la nouvelle période, pour autant que leur conformité avec les contenus de la promotion ainsi qu'avec les priorités thématiques soit garantie. Cela concerne en particulier le projet UNESCO-Destination Suisse avec les cantons de Berne, de Glaris, des Grisons, de Lucerne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, du Tessin, de Vaud et du Valais (direction) ainsi que des projets avec des cantons limitrophes.

Les moyens cantonaux de la NPR mis à disposition pour la priorité thématique Industrie sont notamment destinés au développement de la collaboration avec le canton du Jura.

Compte tenu de toutes les activités intercantionales du programme de mise en œuvre, le canton aspire à un taux de collaboration intercantonale à hauteur de de 10 % des fonds fédéraux

4.2.2 Collaboration au-delà des frontières

Les relations dans les domaines de l'économie, de la culture et des transports ne s'arrêtent pas aux frontières régionales ou cantonales. Le canton de Berne soutient donc des projets interrégionaux et intercantonaux, notamment dans l'Arc jurassien (programme intercantonal de mise en œuvre d'Arc jurassien) et dans le cadre de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale. Il est également prêt à s'engager dans des projets qui s'étendent au-delà des frontières nationales dans le cadre d'INTERREG, pour autant qu'ils satisfassent aux exigences de la NPR.

Le canton de Berne n'a pas de frontière commune avec l'UE. Il ne peut donc pas conclure directement de conventions de prestations INTERREG avec la Confédération, ni jouer un rôle de leader dans les projets INTERREG. Ces projets représentent en revanche un élément important pour le développement dans l'Arc jurassien franco-suisse pour lequel le canton continue de s'engager.

Le canton ne définit donc pas de contenus stratégiques pour la collaboration transfrontalière, mais intègre les projets adaptés dans les priorités thématiques du programme de mise en œuvre.

5. Priorités thématiques et objectifs du programme pour la période 2024–2027

Comme pour la période précédente, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) fixe deux priorités thématiques pour sa stratégie de promotion : « Tourisme » et « Industrie et services, RIS ». Ces priorités correspondent aux domaines ou branches, c'est-à-dire aux chaînes de création de valeur, qui doivent être soutenus en premier lieu.

La priorité thématique « Tourisme » correspond à l'axe d'intervention stratégique du même nom de l'ancien programme de mise en œuvre du canton de Berne.

La priorité thématique « Industrie et services, RIS » comprend la promotion de l'innovation coordonnée à grande échelle (agence de promotion de l'innovation, offres de coaching) et le transfert de savoir et de technologie (TST) auprès des PME. Elle doit également englober d'autres plateformes interentreprises et précompétitives des PME telles que les coopérations entre les entreprises, les projets destinés à pallier la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, la gestion de la santé au niveau interentreprises, etc.

Une troisième priorité thématique cantonale a pour but de fixer des priorités supplémentaires découlant des programmes de promotion régionaux. Selon les régions, il peut s'agir de projets innovants relevant de divers domaines créateurs de valeur ajoutée dans des domaines variés (loisirs, culture, affaires sociales, agriculture, sylviculture, santé, etc.). Cette priorité dite « Offres régionales novatrices » permet de concrétiser des priorités spécifiques aux régions.

5.1 Tourisme

La mise en œuvre de la politique cantonale du tourisme et de la politique régionale est placée sous la direction d'un seul et même service spécialisé de l'OEC (Tourisme et développement régional), ce qui garantit la cohérence entre la mise en œuvre de la NPR et la politique du tourisme.

La prise de position sur le tourisme dans le canton de Berne 2015–2020¹ constitue la base pour la stratégie touristique de la NPR durant la période de programme 2020-2023. Les travaux d'actualisation dont elle a fait l'objet en vue de la nouvelle période de programme² se sont focalisés sur une meilleure harmonisation avec la politique touristique de la Confédération et le respect des niveaux de gouvernement. La politique touristique du canton de Berne est axée sur plusieurs principes.

Fixation des priorités : cinq stratégies ont été définies sciemment dans le but de fixer des priorités et de déployer ainsi davantage d'effets.

Focalisation sur la mise en œuvre : des mesures efficaces sont définies dans le cadre de 17 champs d'action concrets.

Focalisation sur les groupes cibles : la mise en œuvre est axée sur les besoins des différents acteurs du tourisme bernois (en particulier prestataires touristiques et destinations).

Subsidiarité : les tâches cantonales de politique touristique sont subsidiaires à celles des communes, des acteurs privés et des organisations touristiques

Après actualisation, la politique touristique du canton de Berne comprend donc 5 stratégies et 17 champs d'action :

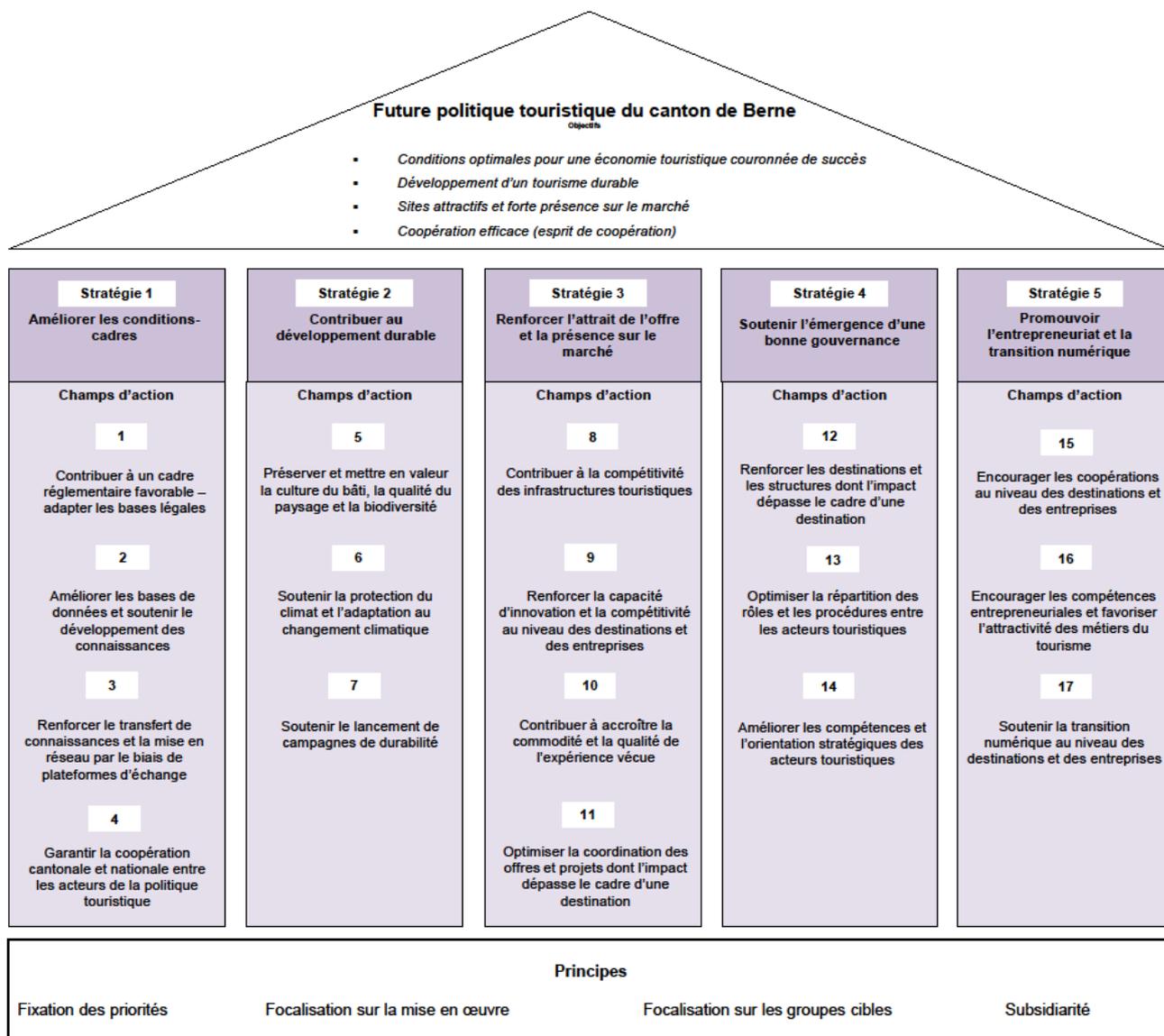
1. Améliorer les conditions-cadres
2. Contribuer au développement durable
3. Renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché

¹ Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Institut de recherche sur le tourisme : Tourismus im Kanton Bern 2015-2020. Positionspapier 2015-2020. Berne, 2015 (en allemand).

² Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Institut de recherche sur le tourisme : Zukünftige Tourismuspolitik Kanton Bern 2024. Positionspapier, Berne, 2023 (en allemand).

4. Soutenir l'émergence d'une bonne gouvernance
5. Encourager l'entrepreneuriat et la transition numérique

Illustration : Aperçu de la politique du tourisme dans le canton de Berne 2024-2027 (« maison du tourisme »)



Source : Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Institut de recherche sur le tourisme : Zukünftige Tourismuspolitik Kanton Bern 2024. Positionspapier, Berne, 2023 (en allemand).

5.1.1 Stratégie 1 : Améliorer les conditions-cadres

La compétitivité des destinations et prestataires touristiques dépend dans une large mesure des conditions qui leur sont imposées. Pour le canton de Berne, pratiquer une politique touristique susceptible d'améliorer ces conditions représente une tâche permanente de haute priorité, même si elle ne présente généralement aucun lien avec des projets NPR.

Champ d'action 1 : Contribuer à un cadre réglementaire favorable

Champ d'action 2 : Améliorer les bases de données et soutenir le développement des connaissances

Champ d'action 3 : Renforcer le transfert de connaissances et la mise en réseau par le biais de plateformes d'échange

Champ d'action 4 : Garantir la coopération cantonale et nationale entre les acteurs de la politique touristique

En règle générale, le canton de Berne poursuit les objectifs de ces quatre champs d'action dans le cadre de sa politique touristique ordinaire ; les mesures qui s'imposent sont financées via le budget ordinaire prévu pour ce type d'activités en vertu de l'ordonnance d'organisation de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement et de la loi sur le développement du tourisme. Un financement NPR n'est prévu qu'à titre exceptionnel.

5.1.2 Stratégie 2 : Contribuer au développement durable

La politique touristique du canton de Berne accorde une place toujours plus importante au développement durable, à tel point qu'une stratégie séparée lui est désormais dédiée par souci de conformité avec l'article 1, alinéa 1 de la loi bernoise sur le développement du tourisme (LDT) et avec la politique touristique fédérale. Tous les projets NPR poursuivent ainsi les objectifs de durabilité de la NPR à titre de mission transversale.

Champ d'action 5 : Préserver et mettre en valeur la culture du bâti, la qualité du paysage et la biodiversité.

La NPR représente un moyen de promouvoir des projets concrets visant à soutenir les prestataires et destinations touristiques dans leurs efforts de préservation et de mise en valeur. Tous les projets touristiques devraient tenir compte du champ d'action 5 afin d'apporter une contribution fondamentale aux objectifs de développement durable de la NPR.

Champ d'action 6 : Soutenir la protection du climat et l'adaptation au changement climatique

Déjà fort actuellement, l'impact du changement climatique sur le tourisme bernois devrait encore s'accroître à l'avenir. C'est pourquoi des mesures d'adaptation supplémentaires sont requises tout particulièrement au niveau du tourisme hivernal : il faut notamment trouver des alternatives aux sports d'hiver dans les régions où les conditions d'enneigement ne sont plus aussi bonnes qu'avant. Promouvoir le tourisme quatre saisons devient en outre essentiel. Le canton de Berne souhaite saisir l'opportunité offerte par les projets NPR pour contribuer aux mesures d'adaptation au changement climatique et promouvoir davantage la protection du climat, de manière à suivre le concept de durabilité dans la NPR au moyen de projets touristiques.

Champ d'action 7 : Soutenir le lancement de campagnes de durabilité

Les campagnes de durabilité destinées au tourisme suisse se font de plus en plus nombreuses, que ce soit au niveau régional ou national. Le programme « Swisustainable » lancé par Suisse Tourisme en représente un bon exemple. Son but est de renforcer les diverses activités menées par les prestataires et destinations touristiques dans le domaine du développement durable et de positionner la Suisse comme une destination de voyage durable. De tels labels et initiatives permettent aux destinations et entreprises touristiques sises dans le canton de Berne de s'affirmer sur le marché à long terme en mettant en avant leurs efforts en faveur du développement durable tout en les dynamisant. Les labels correspondants peuvent être obtenus dans le cadre de la NPR.

5.1.3 Stratégie 3 : Renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché

Cette stratégie vise en premier lieu à renforcer l'attrait des offres touristiques et à les promouvoir efficacement sur le marché grâce à la coordination des projets et offres concernant plusieurs destinations. La NPR offre la possibilité de promouvoir les infrastructures et offres nécessaires à cet effet.

Champ d'action 8 : Contribuer à la compétitivité des infrastructures touristiques

Comme une offre attrayante passe notamment par des infrastructures compétitives, le canton de Berne s'engage pour l'optimisation des infrastructures générales ou touristiques (à savoir les diverses infrastructures mises à disposition dans les destinations touristiques pour le sport, l'aventure et la culture, mais aussi celles destinées au tourisme d'affaires, qui doivent se prêter aussi bien aux conférences qu'aux manifestations).

Champ d'action 9 : Renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité au niveau des destinations et des entreprises

Les conditions touristiques générales se répercutent sur les comportements en matière de voyage et les attentes des visiteuses et visiteurs, obligeant les destinations et entreprises touristiques à développer des offres et produits novateurs et compétitifs (bon rapport qualité/prix).

Champ d'action 10 : Contribuer à accroître la commodité et la qualité de l'expérience vécue

Les hôtes posent des exigences de plus en plus élevées à la qualité des offres touristiques, la commodité (convenience) notamment ayant gagné en importance. De plus, les visiteuses et visiteurs s'attendent toujours plus à se voir proposer des offres et produits combinés leur permettant de vivre une expérience globale. C'est pourquoi le canton de Berne promeut explicitement les projets (qu'ils soient proposés par des entreprises ou des destinations) qui garantissent une utilisation confortable et conviviale des services touristiques ainsi que des expériences de qualité.

Champ d'action 11 : Optimiser la coordination des offres et projets dont l'impact dépasse le cadre d'une destination

Parmi les projets, tâches et offres dont l'impact dépasse le cadre d'une destination dans le canton de Berne figurent notamment les voyages de presse, l'offre de randonnée Via Berna ou des randonnées à vélo. Une éventuelle carte d'hôte cantonale entrerait également dans cette catégorie. À l'avenir, il s'agira d'optimiser la coordination de ces offres et des procédures communes qu'elles impliquent.

5.1.4 Stratégie 4 : Soutenir l'émergence d'une bonne gouvernance

Au cours des dernières années, les organisations touristiques locales et régionales ont été regroupées pour former six destinations touristiques. Ce processus a permis d'atteindre l'objectif fixé de longue date pour le développement des destinations. Les destinations participent également à l'entreprise Made in Bern SA, qui chapeaute la prospection touristique. Ces structures doivent faire l'objet d'un contrôle périodique. Le canton mène une politique touristique soutenant l'émergence et le développement d'une bonne gouvernance à tous les niveaux en soumettant les structures touristiques et le financement de la branche du tourisme à une évaluation matérielle et politique. Comme prévu avant la pandémie déjà, la CRED-T de l'Université de Berne a évalué en 2022 les évolutions les plus récentes survenues dans cette branche et défini les changements de priorités qui pourraient être opérés³.

³ Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Institut de recherche sur le tourisme : Zukünftige Tourismuspolitik Kanton Bern 2024. Positionspapier, Berne, 2023 (en allemand).

Du fait de la situation inhabituelle causée ces dernières années par la pandémie de coronavirus et les mesures de soutien à court terme prises par le canton pour y faire face, il est aujourd'hui difficile d'évaluer l'état du marché et d'en prévoir l'évolution avec précision. Dans une optique de continuité et de prévisibilité (sécurité de la planification), le système actuel des six destinations et d'un organisme de commercialisation des offres touristiques compétent pour le canton entier sera maintenu pour l'instant. Durant la nouvelle période du programme, le canton aura la possibilité de suivre attentivement l'évolution du tourisme post-covid et de réévaluer la nécessité de prendre des mesures. Il espère ainsi consolider des bases décisionnelles trop incertaines pour l'heure, éviter la prise de décisions trop hâtives et agir en fin de compte dans l'intérêt d'une économie touristique solide.

Ce processus représente une tâche cantonale ordinaire menée hors NPR. Les mesures éventuellement mises en œuvre auprès des acteurs du tourisme doivent toutefois pouvoir être soutenues dans le cadre de la NPR en fonction des projets considérés.

Champ d'action 12 : Renforcer les destinations et les structures dont l'impact dépasse le cadre d'une destination

Le canton de Berne est actuellement subdivisé en six destinations qu'il a définies selon ses propres critères. Ces destinations ont compétence pour encaisser la taxe d'hébergement. Le canton doit revoir régulièrement les exigences qu'il leur impose – une procédure qu'il effectue dans le cadre de ses tâches courantes et non dans celui de la NPR. Les mesures de réorganisation susceptibles de renforcer les structures peuvent toutefois être réalisées sous la forme de projets NPR.

Champ d'action 13 : Optimiser la répartition des rôles et les procédures entre les acteurs touristiques

Selon les résultats de la procédure de révision des exigences posées aux destinations, le canton soutiendra les processus d'adaptation des autres acteurs touristiques importants en interaction avec les destinations dans le cadre de la NPR.

Champ d'action 14 : Améliorer les compétences et l'orientation stratégiques des acteurs touristiques

Le traitement de ce champ d'action doit être confié en priorité à la direction, au conseil d'administration ou au comité d'organisations importantes. Il est possible d'encourager les mesures en la matière dans le cadre de la NPR, pour autant qu'elles favorisent le lancement de projets de repositionnement au niveau des destinations ou des prestataires de services.

5.1.5 Stratégie 5 : Promouvoir l'entrepreneuriat et la transition numérique

La compétitivité des prestataires de services touristiques passe par leur capacité à fournir des offres attrayantes et à assurer une forte présence sur le marché, mais aussi à adopter une logique entrepreneuriale et à saisir les opportunités offertes par la transition numérique. Le contexte dans lequel évoluent les entreprises touristiques (faible rentabilité, forte intensité capitalistique ou manque de main-d'œuvre qualifiée ou auxiliaire) constitue un défi de taille pour ces dernières. Dans le cadre de sa politique touristique, le canton de Berne peut offrir son soutien pour encourager les coopérations et les synergies qui en résultent, augmenter l'attractivité des métiers du tourisme et favoriser la transition numérique.

Champ d'action 15 : Encourager les coopérations au niveau des destinations et des entreprises

Avec la flexibilisation structurelle des destinations et les défis transversaux présentés, notamment, par la transition numérique, les coopérations vont devenir plus importantes que jamais. Le canton soutient par conséquent les projets en la matière au niveau des destinations et des entreprises. Ses nouvelles plateformes d'échange devraient en outre révéler et favoriser les possibilités de coopération et de collaboration existantes (notamment en permettant l'échange de réflexions et de bonnes pratiques).

Champ d'action 16: Encourager les compétences entrepreneuriales et favoriser l'attractivité des métiers du tourisme

Les différentes branches du tourisme souffrent toujours plus du manque de main-d'œuvre. Si sa politique du tourisme présente une marge de manœuvre limitée en la matière, le canton peut en revanche soutenir les solutions dont l'impact dépasse le cadre d'une destination ou d'une branche dans le but d'augmenter l'attractivité des métiers du tourisme via les fonds de la NPR. Ces projets peuvent notamment concerner la réorientation professionnelle, de nouveaux types d'horaires de travail, une culture d'entreprise/des modes de direction différents ou la promotion de la diversité. Les offres du RIS Mittelland (en particulier les prestations de coaching de be-advanced dans le domaine du tourisme) permettent pour leur part de renforcer les compétences entrepreneuriales.

Champ d'action 17: Soutenir la transition numérique au niveau des destinations et des entreprises

Si elle représente un défi de taille pour les destinations et les entreprises, la transition numérique est aussi synonyme d'opportunités. Pour les saisir, les destinations et entreprises doivent modifier leurs procédures et adopter de nouveaux modèles d'affaires. Comme il s'agit là de changements profonds qui requièrent beaucoup de savoir-faire, le canton de Berne soutien les projets de transition numérique de deux façons : d'une part financièrement, via les projets NPR, et d'autre part à l'aide des prestations de coaching dans le domaine du tourisme proposées par be-advanced dans le cadre du RIS Mittelland.

5.1.6 Stratégie des remontées mécaniques : principes et critères

L'actuelle stratégie des remontées mécaniques a été réévaluée et révisée partiellement en 2023 dans le cadre d'investissements d'envergure annoncés pour les installations de ce type. Les valeurs de référence stratégiques ayant fait leurs preuves, elles sont maintenues. Durant la nouvelle période de subventionnement, il s'agira toutefois de procéder à une étude plus circonstanciée de l'adéquation des installations pour une exploitation à l'année. Les installations destinées à une exploitation en hiver uniquement doivent passer au second plan en terme de subventions et n'en bénéficier que si elles assurent la desserte de zones de haute altitude.

Le tourisme constitue un système de valeur ajoutée essentiel dans les régions rurales et alpines, et les remontées mécaniques jouent un rôle de moteur au sein de ce système. Dans le canton de Berne, les entreprises de remontées mécaniques exploitent plus de 400 installations autorisées⁴ et réalisent un chiffre d'affaires de quelque CHF 400 millions (activités annexes incl.) par le biais de 2000 emplois.⁵ Dans l'Oberland bernois, les remontées mécaniques contribuent pour plus de 10 pour cent à la création de valeur globale dans le domaine du tourisme.⁶ Elles font partie des infrastructures touristiques les plus importantes et contribuent directement et indirectement à la hausse de la valeur ajoutée.

Depuis des années, le nombre d'hôtes a tendance à baisser, en particulier en hiver. Cette évolution a poussé les destinations touristiques alpines du canton de Berne, de Suisse et des pays avoisinants à se livrer une concurrence acharnée. Comme leurs revenus sont en baisse, les entreprises de remontées mécaniques ont de la peine à renouveler seules leurs installations. Dans le même temps, les exigences des hôtes augmentent, ce qui contraint lesdites entreprises à investir en permanence pour rendre leurs installations plus confortables, plus sûres et moins dépendantes des conditions météorologiques.

De par leur petite taille, les entreprises bernoises de remontées mécaniques voient leur potentiel d'investissement plus restreint. Les structures existantes empêchent le développement de coopérations

⁴ Faits et chiffres de la branche des remontées mécaniques suisses, édition 2022.

⁵ Berner Bergbahnen, Fakten und Zahlen 2020 (en allemand).

⁶ Rieser, C., Schwehr, T., Hoff, O., Rütter, H., Nathani, C. (2018): Die wirtschaftliche Bedeutung des Tourismus im Kanton Bern 2013-2016. Rüschtikon: Rütter Soceco. Mandant : beco Économie bernoise (en allemand).

de grande ampleur (destinations/communautés tarifaires) et créent des doublons dans la chaîne de valeur ajoutée. La capacité de rendement et d'investissement s'en trouve encore amoindrie.

Les remontées mécaniques sont soutenues conformément aux principes généraux de la NPR. En résumé, elles peuvent bénéficier de subventions d'encouragement si elles répondent aux exigences suivantes :

Les entreprises de remontées mécaniques demandant un soutien financier doivent s'engager à collaborer avec leur destination et contribuer activement à optimiser leurs structures.

L'orientation stratégique de l'entreprise doit être adaptée à sa taille et à sa position sur le marché. Seules les plus grandes entreprises qui dominent le marché d'une destination sont en mesure de maintenir leur autonomie et de sélectionner les coopérations qu'elles souhaitent établir. Les petites entreprises doivent envisager de s'associer à des partenaires plus importants. Elles sont soutenues si et seulement si elles encouragent la pratique du ski à proximité des agglomérations chez les jeunes (acquisition suivie d'effets de nouveaux adeptes des sports d'hiver) ou ont une fonction d'axe principal dans la région.

La mise en place d'une direction opérationnelle professionnelle (direction et cadres) et d'un conseil d'administration qualifié avec des tâches, des champs d'activité et des compétences clairement définis doit être assurée.

Par souci de conformité, les grands projets doivent être intégrés dans les nouveaux concepts régionaux de développement du tourisme.

Il faut partir du principe que le marché est en stagnation, voire en régression, et que les augmentations de cadences prévues ne sont plus, en règle générale, acceptées.

5.2 Industrie et services

La priorité thématique « Industrie et services » vise la promotion de projets interentreprises industriels ou artisanaux ainsi que d'infrastructures et de projets de développement profitables à l'économie réalisés par les communes, les régions et les chambres économiques. Il s'agit là aussi en premier lieu de stimuler la dynamique d'innovation et l'esprit d'entreprise des PME dans les régions. En raison de l'orientation « interentreprises » de cette priorité thématique, son impact est moins direct que celui du RIS. Les projets qu'elle recouvre ont la particularité de ne jamais être réalisés sous la responsabilité ou la direction du SIP ou du RIS.

Dans les thèmes qu'ils abordent, ces projets se recoupent parfois avec ceux du SIP ou du RIS, comme ce fut le cas de Teclab, Tornos Precision Park, Digital Roadmap Seeland ou Lehrlingscampus par le passé. Ils se focalisent sur un espace ou un contenu très précis.

Les projets infrastructurels concernent surtout le développement de surfaces ou de sites (p. ex. parcs industriels, parcs d'innovation, prêts pour l'équipement de terrains à bâtir, etc.), mais ils sont aussi envisageables pour l'aménagement d'infrastructures à usage commun dans le cadre de projets de coopération (p. ex. économie circulaire) ou de formation initiale et continue (thématique de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée).

Les trois priorités qui suivent sont mises en avant :

5.2.1 Mesures contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

La plupart des régions sont confrontées à une pénurie de main-d'œuvre historique, qui a fini par concerner de nombreux métiers. Le vieillissement de la population et l'évolution des besoins, qui s'est accélérée sous l'effet de la reprise économique post-pandémie, représentent un défi particulier pour les régions. Ces dernières se disputent en effet la main-d'œuvre qualifiée avec les centres et les

agglomérations. Les efforts consentis à tous les niveaux pour remédier à la pénurie doivent être soutenus dans le cadre de la nouvelle politique régionale. Les initiatives des associations faitières, des associations économiques et des instituts de formation revêtent une importance cruciale à cet égard, dans le sens où elles doivent permettre d'améliorer la disponibilité et le niveau de formation de la main-d'œuvre qualifiée dans l'espace rural et, partant, d'y augmenter la compétitivité des PME.

5.2.2 Coopérations interentreprises (y c. économie circulaire)

Pour encourager durablement les innovations, la création de valeur et la compétitivité, la Confédération et les cantons soutiennent plusieurs formes de collaboration et projets de coopération au moyen de la NPR (entre la Confédération et les cantons ou les institutions publiques et privées, mais aussi entre différents secteurs économiques, branches et entreprises). Des coopérations horizontales, verticales, intersectorielles ou interdisciplinaires sont ainsi envisageables pour les projets NPR.

Les coopérations qui sont focalisées sur les thématiques et domaines présentant une structure régionale plutôt que globale (p. ex. agriculture, sylviculture, production alimentaire, transformation du bois, énergies renouvelables, infrastructures répondant aux besoins de l'économie, entreprises artisanales et prestataires de services régionaux, tourisme) sont particulièrement prometteuses pour l'économie régionale.

Les projets d'économie circulaire reposent sur le modèle coopératif ; s'ils relèvent de l'économie privée, diverses formes de collaboration interentreprises entrent en ligne de compte (principalement le long de la chaîne de création de valeur, du fournisseur jusqu'à l'acheteur). La collaboration apporte en outre un complément indispensable aux compétences et ressources disponibles. Elle sert souvent de base au développement d'innovations, en particulier, justement, lors de l'introduction de modèles d'affaires circulaires. Pour les projets NPR relevant de l'économie privée, l'implication de plusieurs partenaires différents est même indispensable.

Les mesures de promotion de la NPR permettent de soutenir les coopérations entre les entreprises (y c. dans le but de développer des modèles d'affaires circulaires) à hauteur de CHF 100 000 maximum s'il s'agit de coopérations interentreprises et précompétitives, autrement dit, si

- plusieurs PME indépendantes les unes des autres contribuent largement au contenu et au financement du projet ;
- ces PME et leur bassin d'emploi se situent majoritairement (au moins à 60%) dans le périmètre NPR ;
- elles se sont dotées d'une personnalité juridique commune (p. ex. association) pour le projet ;
- la coopération va au-delà des relations qu'entretiennent d'ordinaire client et fournisseur.

Pour la région, ces projets interentreprises doivent avoir un intérêt macroéconomique plutôt que microéconomique, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas seulement profiter aux parties directement concernées : ils doivent par exemple inciter d'autres entreprises à se restructurer, créer de la valeur ajoutée également hors du cercle fermé des parties prenantes et de leurs fournisseurs, ou apporter une plus-value inédite.

Plus le nombre d'entreprises impliquées (soit l'aspect « interentreprises ») est faible, plus le poids accordé à l'aspect de la précompétitivité doit être important (non-discrimination des partenaires, ouverture aux nouveaux membres, maturité insuffisante pour le marché). L'ensemble des partenaires doivent pouvoir utiliser sans restriction les résultats des projets de coopération.

Comme pour les autres projets NPR, les informations concernant la promotion, le contenu du projet et les entreprises impliquées sont mises à la disposition du public.

5.2.3 Développement des surfaces et des sites

Dans les zones rurales, les mesures de développement des surfaces et des sites doivent être poursuivies jusqu'à ce qu'une mise sur le marché devienne possible et que les conditions requises pour des projets de construction soient remplies. Les acteurs concernés (communes/public, développeurs de projets, propriétaires fonciers, investisseurs et utilisateurs/exploitants) assument potentiellement la responsabilité des processus de développement correspondants, qui peuvent bénéficier d'un soutien via la NPR. À long terme, ces mesures ont pour objectif de permettre l'extension et l'implantation d'entreprises et, partant, la création de valeur dans la région.

5.3 Offres régionales novatrices

De par sa taille, le canton de Berne requiert un management rigoureux au niveau régional. Avec leurs profils hétérogènes, les régions jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la NPR. Il a donc fallu les impliquer largement sur le plan de l'organisation et du contenu par le biais de programmes de promotion régionaux pour la présente période.

Les régions s'engagent pour le développement régional, représentent les intérêts régionaux à plus large échelle et assurent une fonction centrale de trait d'union entre les communes, le canton, la Confédération et les groupes d'intérêt correspondants. Elles assument donc de nombreuses tâches et fonctions qu'il convient de régler dans une convention de prestations NPR.

Depuis l'introduction de la NPR, les conférences régionales et les régions sont responsables de sa mise en œuvre au niveau régional. Même si jusqu'à présent, la mise en place des conférences régionales n'a pas toujours été couronnée de succès, les programmes de promotion NPR ont été actualisés au sein du périmètre des conférences régionales, plusieurs régions ayant élaboré ensemble leur programme de promotion régional. Des programmes suprarégionaux ont notamment été établis et soumis pour les régions de Thoune-Oberland occidental et de l'Emmental-Haute-Argovie.

Les régions ont établi leur programme de promotion sur la base des directives du canton de Berne. Pour chacune des priorités thématiques « Tourisme » et « Industrie et services » (sans RIS), elles devaient formuler des stratégies et des mesures complétant celles du canton et adaptées au niveau régional. Elles devaient par ailleurs définir d'autres priorités thématiques régionales choisies notamment parmi les domaines du sport, des loisirs, des ressources renouvelables, des affaires sociales et de la santé. Enfin, elles avaient pour consigne de se concerter avec les communes, les principaux acteurs économiques, les prestataires touristiques et les destinations.

Les six programmes régionaux présentent des approches méthodologiques, des degrés de précision et des priorités différents. En général, ils s'inscrivent toutefois dans la continuité des programmes précédents. Les projets NPR régionaux qui seront soutenus à l'avenir doivent être conformes aux consignes générales des programmes.

5.3.1 Programmes de promotion régionaux

Le programme de promotion 2024–2027 de la **région Oberland oriental** repose sur une stratégie de développement intégrale dont sont tirés des éléments spécifiques à la NPR pour le développement régional. La stratégie de développement NPR se focalise sur les thèmes suivants : formation et travail, tourisme et loisirs, environnement et ressources naturelles/énergie ainsi qu'approvisionnement de base et santé (l'accent étant mis sur des formes d'approvisionnement novatrices).

Eu égard aux priorités thématiques cantonales, la stratégie applicable au tourisme consiste toujours à augmenter l'attractivité de la région en fournissant des offres de qualité (activités, gastronomie, etc.), en

particulier pour le groupe cible des familles. Dans un souci de durabilité, il convient de créer des offres neutres en CO₂ et de prendre des mesures visant à augmenter la durée moyenne de séjour des hôtes. À cet égard, la priorité est accordée à l'extension du réseau d'itinéraires de VTT ainsi qu'au développement d'offres culturelles et d'activités de loisirs praticables par mauvais temps. Dans les domaines de l'industrie et des services, la diversification des emplois et des PME non liés au tourisme revêt une importance particulière pour la région. La NPR se focalise à cet égard sur l'offre de formation, l'offre d'apprentissages, les coopérations interentreprises et les zones régionales d'activité. Dans le cadre de la priorité thématique « Offres régionales novatrices », il est préconisé d'utiliser davantage les ressources naturelles dans une optique de création de valeur régionale et de garantir la qualité et l'offre de soins médicaux à l'aide de projets novateurs. De par son caractère transversal, le thème de la durabilité/de l'économie circulaire apparaît dans toutes les priorités thématiques.

La **Conférence régionale de l'Emmental** et la **Région de la Haute-Argovie** ont à nouveau défini ensemble, dans un programme de promotion commun, une stratégie de développement reposant sur les forces et les ressources de chacune des deux entités. Dans le cadre de la priorité thématique Tourisme, l'accent est mis sur les mesures visant à renforcer l'attractivité et à assurer la qualité de l'offre touristique pour les hôtes venant de Suisse et des pays avoisinants. Il s'agit notamment d'améliorer la mise en réseau des offres et des acteurs de la branche du tourisme. La région cherche également à augmenter le nombre de nuitées en promouvant des solutions d'hébergement. Dans le cadre de la priorité thématique Industrie et services, le programme de promotion susmentionné vise à rendre les régions de l'Emmental et de la Haute-Argovie plus attrayantes pour les entreprises. À cette fin, il préconise une coopération accrue et un usage commun des ressources à disposition (connaissances, technologies, main-d'œuvre, etc.). Le recours aux énergies renouvelables doit également être étendu. La disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée (y c. relève dans la région) et le bon équipement des terrains industriels représentent d'autres priorités. La priorité thématique Offres régionales novatrices vise une amélioration de l'offre proposée dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Il convient d'intensifier les efforts de coordination au niveau régional de manière à mieux exploiter les synergies existantes.

Le **périmètre de la Conférence régionale de Thoue-Oberland occidental** est marqué par la présence d'entreprises compétitives dans plusieurs secteurs à la fois (économie, tourisme et agriculture). Par conséquent, le programme de promotion régional traite les priorités thématiques définies par le canton (tourisme, industrie et offres régionales novatrices) de manière interdisciplinaire et fluide. À l'avenir, la région souhaite renforcer davantage encore la position de choix qu'elle occupe aussi bien dans les domaines du travail et de l'habitat que du tourisme. La région tire sa capacité économique de sa situation privilégiée, de la qualité de ses produits, du haut niveau de qualification de sa main-d'œuvre, de sa réputation internationale, de la qualité de vie qu'elle offre à sa population et de la beauté de ses paysages. Ces atouts sont précieux pour développer des produits et prestations novateurs – en particulier si l'agglomération de Thoue et les régions rurales parviennent à constituer un réseau efficace pour œuvrer dans ce sens. La région souhaite promouvoir des offres de formation et de perfectionnement sur la base des nombreuses compétences spécialisées disponibles sur son territoire. Ces formations devront profiter à la fois au développement économique, sociétal et écologique. Reconnu comme véritable atout pour le tourisme, le paysage doit être protégé grâce à des choix d'exploitation durables qui ménagent les ressources et font appel aux énergies renouvelables. Il est d'autant plus important d'encourager les coopérations dans le domaine du tourisme, de veiller à ce que la région soit une destination d'excursion et de vacances appréciée aux niveaux cantonal, national et international, et de faire en sorte qu'elle dispose d'infrastructures touristiques attractives, modernes et de haute qualité. Grâce à une économie rurale et alpestre performante, la région dispose de produits de saison de haute qualité qu'elle commercialise sur son territoire et au-delà. Elle doit s'en servir comme d'une carte de visite et objet de promotion, que ce soit pour le tourisme ou dans d'autres domaines.

La **région Jura bernois.Bienne** englobe l'ensemble du Jura bernois. Sous l'effet des évolutions économiques et politiques vécues par le Jura bernois ces derniers temps (changement de canton de Moutier), des nouvelles priorités NPR (durabilité, économie circulaire, projets locaux) et du lancement de projets d'envergure aux effets multiplicateurs considérables pour son économie, cette région a totalement revu son programme de promotion. Celui-ci comprend notamment des initiatives de la « Fondation pour le rayonnement du Jura bernois », le projet « Avenir Berne Romande » (démarré par le canton pour donner un nouvel élan au développement du Jura bernois), le centre de promotion du Jura bernois « La Couronne » à Sonceboz et la nouvelle marque territoriale « Grand Chasseral ». Le programme de promotion de la région Jura bernois.Bienne présente la particularité de s'articuler autour des cinq centres de compétences issus des évolutions susmentionnées. Ces centres sont appelés à servir de base au développement de projets et de moteur à la mise en œuvre du programme de promotion :

- Pôle de compétences intercommunal pour le développement régional à La Couronne à Sonceboz
- Pôle pour la culture et les formations durables à Bellelay
- Pôle pour les énergies renouvelables EdE (Espace découverte énergie) au Mont Soleil
- Pôle pour la paix et les réparations de guerre sur Tramelan-Tavannes-Bellelay
- Pôle pour la vie et la biodiversité au Sikypark (sauvetage animalier) à Crémines

Les synergies à développer (promotion, transports électriques, énergie, formations durables, manifestations) entre ces cinq centres de compétences permettront de tisser un réseau organisé qui profitera à l'ensemble de la région.

Malgré la structure un peu particulière de ce programme, les idées qu'il génère et projets qu'il prévoit entrent parfaitement dans le cadre des priorités thématiques du programme cantonal de mise en œuvre. Du point de vue du canton, ces projets se répartissent équitablement entre les trois priorités définies.

Le périmètre de la **Conférence régionale de Berne-Mittelland** génère à lui seul plus de la moitié de la valeur ajoutée du canton de Berne. Cependant, les communes centrales de l'agglomération de Berne, lesquelles disposent du plus grand potentiel économique, se trouvent déjà actuellement en dehors du périmètre d'impact de la NPR. Cette situation représente un défi de taille pour la NPR. Avec sa décision de réduire davantage encore le périmètre de la NPR en excluant toutes les communes de l'agglomération bernoise à partir de 2024, la Confédération empêche la mise en œuvre du programme de promotion régional. Le canton et les régions estiment donc indispensable de maintenir le périmètre actuel pour poursuivre la NPR dans la région.

Selon le programme de promotion régional, le tourisme a pour objectif primordial de promouvoir des espaces de détente attrayants et durables pour toutes les générations. En tissant les bons liens, il devrait s'avérer possible de coordonner les offres existantes pour parvenir à une offre régionale globale synonyme de création de valeur accrue. Les paysages et espaces de détente de proximité présentent un potentiel de mise en valeur touristique particulier à cet égard. Ils se prêtent en effet particulièrement bien à la création d'espaces de loisirs et de découverte accessibles à pied (sentiers thématiques numériques) ou à vélo (randonnées cyclistes, itinéraires VTT et pistes cyclables).

Via la priorité thématique Industrie et services, des mesures de politique régionale doivent aider l'économie locale à saisir les opportunités offertes par l'économie durable et mieux exploiter le potentiel des énergies renouvelables. Les possibilités offertes par l'économie circulaire peuvent s'avérer précieuses à cet égard. Les régions doivent en outre conférer une plus grande visibilité à leurs offres d'emploi et de formation professionnelle afin de couvrir leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée. La priorité thématique Offres régionales novatrices fait la part belle à l'utilisation de ressources énergétiques telles que le bois, le soleil et la biomasse, aux projets particulièrement novateurs visant le financement et la commercialisation d'installations photovoltaïques dans la région ainsi qu'aux réseaux

de chaleur, installations de biogaz et installations de pyrolyse ayant une empreinte commerciale. Les activités de fabrication et de vente de produits régionaux (en particulier agricoles) doivent être renforcées, y compris à des fins touristiques. Enfin, les possibilités de la transition numérique doivent être exploitées pour inciter les entreprises et les particuliers à s'établir dans les espaces ruraux.

La **région seeland.biel/bienne** conserve en principe tels quels ses nombreux objectifs pour la nouvelle période, mais se focalise davantage sur un développement régional durable.

La priorité thématique Tourisme de la NPR doit contribuer à mieux mettre en valeur les qualités et le potentiel touristiques présentés par le Seeland dans le cadre de la collaboration intercantonale et suprarégionale caractérisant la destination Jura/Pays des Trois-Lacs. Des mesures de développement, d'optimisation et de regroupement des offres doivent permettre d'augmenter la qualité des activités et services proposés, de manière à augmenter le nombre d'hôtes et allonger la durée de leur séjour.

En ce qui concerne la priorité thématique Industrie et services, l'industrie exportatrice (notamment l'horlogerie et l'industrie de précision) a particulièrement besoin de main-d'œuvre qualifiée. Du point de vue de la région, la collaboration entre les entreprises et les instituts de recherche & formation est un critère essentiel pour relever dûment ce défi. Les activités cantonales menées en faveur de la promotion de l'innovation doivent être complétées de manière ciblée au niveau régional, et il convient également d'encourager les modèles d'affaires et processus peu gourmands en énergie et autres ressources (en particulier les projets d'économie circulaire).

La priorité thématique Offres régionales novatrices met l'accent sur les sources d'énergie renouvelables régionales et le maintien durable des conditions de production (sol, eau) requises pour l'agriculture (intensive) pratiquée dans le Seeland. En plus du thème des ressources naturelles, les thèmes suivants sont mis en avant : collaboration renforcée entre ville et campagne, expérimentation et développement de formes de mobilité novatrices et durables, ainsi que santé et la transition numérique, en particulier en vue d'inciter les particuliers et les services publics à proposer des formes de prestations inédites.

5.3.2 Priorités de promotion dans les régions

Le tableau ci-dessous résume les priorités des programmes de promotion de chaque région (objectifs, stratégies, projets) du point de vue de la NPR.

Tableau : importance des priorités de promotion selon les régions

	Tourisme (selon les stratégies-clés)			Offres régionales novatrices			Industrie et services			Thèmes transversaux (plusieurs priorités)			
	Améliorer les conditions-cadres (tâches prioritairement cantonales)	Renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché (infrastructures, offres, qualité, expérience vécue, etc.)	Soutenir l'émergence d'une bonne gouvernance (organisation, coopération, efficacité des organisations de tourisme)	Sport et loisirs	Ressources et énergie renouvelables	Santé, affaires sociales, autres	Qualifications et pénurie de main-d'œuvre	Coopérations interentreprises (y c. économie circulaire)	Développement des surfaces et des sites	Transition numérique	Durabilité	Projets locaux	Infrastructures de petite taille
Oberland oriental	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Importance moyenne	Grande importance	Grande importance	Importance moyenne	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance
Région Thoune-Oberland occidental	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Grande importance	Importance moyenne	Grande importance	Grande importance	Importance moyenne	Faible importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Faible importance
Emmental-Haute-Argovie	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Grande importance	Faible importance	Faible importance	Grande importance	Importance moyenne	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Grande importance
Berne-Mittelland	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Importance moyenne	Faible importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Grande importance
Seeland Biel/Bienne	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Faible importance
Jura bernois	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Grande importance	Faible importance	Grande importance



Remarque : le degré d'importance est défini en fonction des priorités fixées pour la mise en œuvre de la NPR.

5.4 Contenus de la promotion

Le programme de mise en œuvre reste axé sur la réalisation, dans le cadre de projets, des six activités et processus ci-dessous (sur le modèle des contenus de la promotion selon la définition du SECO) :

1. Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises
2. Encourager le transfert de savoir et de technologies
3. Encourager la formation de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux
4. Développer le réseautage et les coopérations interentreprises

5. Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes
6. Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée

Pour pouvoir prétendre à un soutien, un projet doit avoir au moins l'un de ces contenus comme activité prioritaire.

5.4.1 Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises

Les innovations fournissent des avantages considérables aux acteurs économiques régionaux vis-à-vis de leurs concurrents. Ces avantages concurrentiels sont obtenus grâce à l'élaboration de produits et de processus innovants. L'innovation portant sur les produits et les processus doit être encouragée et stimulée dans les PME au moyen d'offres interentreprises ciblées.

Parmi les activités méritant d'être soutenues figurent notamment les analyses de situation et du potentiel, le conseil en innovation, la recherche et le développement précompétitifs, la mise en réseau de personnes et d'entreprises innovantes, la mise en place et le développement de plateformes et de coopérations technologiques, les travaux des centres d'innovation, les activités de médiation dans le domaine du financement et l'organisation de manifestations de lancement. La promotion de l'innovation faisant partie intégrante de la politique économique cantonale et nécessitant un minimum d'acteurs, les projets régionaux relevant de cette activité doivent être menés de concert avec le RIS Mittelland.

Sont exclues les mesures en faveur d'entreprises individuelles encourageant des innovations sur le point d'être commercialisées, qui s'inscrivent dans la concurrence directe et qui ne permettent pas aux autres acteurs du marché d'exploiter les résultats du projet. Les offres doivent être accessibles à un large public.

5.4.2 Encourager le transfert de savoir et de technologies

Les innovations peuvent être réalisées plus rapidement et souvent plus facilement si elles sont fondées sur les connaissances découlant de la recherche fondamentale ou appliquée menée dans les institutions de recherche et de formation (hautes écoles, instituts de recherche). Le transfert de savoir et de technologie (TST) doit permettre d'introduire dans la pratique, sous forme de programmes, procédures, produits et systèmes, les connaissances existantes et nouvellement acquises.

Les projets NPR doivent contribuer à transmettre les connaissances des hautes écoles aux PME, surtout dans l'espace rural. Les institutions de TST et les organisations économiques jouent un rôle déterminant en la matière. L'harmonisation des offres au niveau cantonal et intercantonal étant d'une importance capitale, la coordination des projets NPR axés sur le TST doit être assurée par le canton en collaboration avec le RIS Mittelland. Des compétences élevées étant exigées, il n'y a pas lieu de mettre en place des structures TST régionales supplémentaires.

5.4.3 Encourager la formation de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux

Compte tenu de l'exode que connaissent certaines régions et de l'évolution démographique, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée dans la région et la garantie d'une offre de qualité constituent un défi de taille dans tous les domaines de l'économie régionale. Le tourisme, l'industrie et l'artisanat doivent disposer de suffisamment de personnel qualifié et d'acteurs régionaux pour permettre une évolution positive de l'économie et fournir des prestations de qualité.

Parmi les projets aptes à remédier à une offre insuffisante figurent par exemple les mesures de recrutement et de sensibilisation dans le domaine de la formation et du perfectionnement, les mesures de développement de l'organisation, les concepts de base et les analyses destinés à la planification des mesures, les évaluations des besoins, les plateformes de formation, les mesures d'acquisition de qualifications et de recrutement, les programmes de formation interentreprises et interdisciplinaires ainsi que la gestion de la qualité dans le tourisme.

Les projets seront étroitement coordonnés avec les mesures de l'assurance-chômage et les mesures cantonales de formation professionnelle, les programmes d'acquisition de qualifications et les initiatives des spécialistes des milieux économiques.

Sont exclues les mesures de (ré-)insertion professionnelle ou d'acquisition de qualifications de base.

5.4.4 Développer le réseautage et les coopérations interentreprises

Les entreprises et les organisations trop petites ne sont souvent pas en mesure d'écouler suffisamment leurs produits et leurs services sur des marchés en dehors de la région. La collaboration interentreprises et l'exploitation de ressources communes engendrent la masse critique nécessaire, une meilleure efficacité et des innovations, ce qui se traduit par des retombées positives sur la compétitivité, le marché du travail et l'image d'une région.

On peut par exemple envisager des projets de développement d'organisations économiques existantes, de coopérations touristiques, de coopérations régionales à large échelle entre entreprises et organisations dans divers domaines (acquisition, production, personnel, commercialisation) - visant notamment à élaborer des modèles d'affaires circulaires - de coopérations intersectorielles, ainsi que des examens préliminaires, des analyses des besoins et la mise en place de plateformes de coopération.

Sont exclues les coopérations d'ampleur limitée et n'impliquant qu'un petit nombre d'acteurs.

5.4.5 Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes

Afin d'augmenter la création de valeur régionale, il est possible de développer de nouvelles offres ou d'intégrer des prestations qui étaient jusqu'à présent achetées à l'extérieur de la région. La diversification verticale tente d'intégrer à l'activité propre des parts de valeur ajoutée en amont ou en aval de la chaîne de création de valeur (p. ex. approvisionnement ou services). La diversification horizontale vise quant à elle à créer des produits dérivés, qui peuvent être proposés en même temps que les produits et les services traditionnels (p. ex. location de skis et carte journalière combinées).

L'amélioration de l'accessibilité et les nouvelles technologies de l'information donnent plus de possibilités aux entreprises pour combler les lacunes dans les chaînes de valeur ajoutée.

Les projets envisageables englobent des offres novatrices ou des coopérations entre acteurs économiques, des analyses de faisabilité ou analyses des besoins effectuées en amont ainsi que des travaux de conception.

Les activités en concurrence directe avec d'autres acteurs de la région sur le marché ne sont pas soutenues.

5.4.6 Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée

Les infrastructures sont des facteurs déterminants pour la compétitivité et les processus de création de valeur des régions. L'accent est mis sur la réalisation et la modernisation d'infrastructures pouvant conduire à une forte création de valeur au niveau régional et à des activités économiques principalement tournées vers l'exportation.

Les infrastructures touristiques et celles répondant aux besoins de l'économie sont donc au premier plan. À titre d'exemples, on citera les investissements dans l'installation d'équipements pour les zones industrielles et artisanales, les parcs industriels et artisanaux, les installations sportives, de transport touristique, de tourisme et de loisirs, les institutions de recherche et les infrastructures importantes pour la production d'énergie provenant de ressources régionales renouvelables (à vocation d'exportation). L'aménagement de nouvelles infrastructures doit souvent respecter un cadre légal étroit.

Outre l'octroi de prêts destinés aux projets d'infrastructures, les analyses des besoins et les études de marché en amont, les nouveaux programmes, les évaluations de sites et les concepts de financement en relation avec des infrastructures peuvent également être soutenus.

5.5 Thèmes transversaux

5.5.1 Progression de la transition numérique

Dans le cadre des priorités thématiques poursuivies (« Tourisme », « Industrie et services » et « Offres régionales novatrices »), la transition numérique conserve une importance particulière en sa qualité de thème transversal. Les projets axés sur la transition numérique revêtent en effet une importance majeure en vue de l'atteinte des objectifs, et ce pour l'ensemble des contenus de la promotion et des priorités thématiques.

Transition numérique et tourisme

Dans le domaine du tourisme, les mesures se concentrent sur les projets de transition numérique concernant les destinations, les organisations touristiques et les offices du tourisme. Les investissements consentis dans la transition numérique ne peuvent être encouragés que s'ils sont réalisés conjointement par plusieurs prestataires de services et coordonnés par la destination (coopération interentreprises). Outre les projets isolés de ce type, le canton continue à promouvoir, au besoin, la transition numérique dans le secteur touristique aussi en contribuant à proposer une offre de base appropriée en matière de sensibilisation, de formation et de coaching (entre autres e-Fitness-Check).

Transition numérique et industrie

Il doit s'agir essentiellement de mesures de formation en matière de transition numérique, d'offensives interentreprises visant à mettre en place des processus de l'industrie 4.0 ainsi que de projets interentreprises généraux de mise en réseau et de coopération orientés spécifiquement sur la transition numérique.

Transition numérique et offres régionales novatrices

Pour compléter les priorités thématiques cantonales, les régions ont formulé des stratégies et mesures adaptées à leur situation dans le cadre de programmes de promotion. Ces derniers couvrent des thèmes tels que le sport, les loisirs, la culture, l'agriculture, la sylviculture, les affaires sociales, la santé et la transition numérique. Les projets correspondants sont encouragés s'ils remplissent les exigences fixées par la NPR en matière d'innovation, de création de valeur et d'emploi.

Transition numérique et systèmes d'innovation régionaux (RIS)

Dans le contexte de l'industrie 4.0, les activités du RIS Mittelland fournissent une contribution ciblée à la transition numérique au sein des PME dans tous leurs domaines de prestations. Il convient de développer les formats présentés par les activités RIS interentreprises censées sensibiliser les entreprises à la transition numérique, les concepts de conseil qui s'y rapportent et les nouveaux modèles d'affaires numérisés. Les chaînes et réseaux de valeur ajoutée reliant les différentes entreprises RIS, enfin, doivent être renforcés.

5.5.2 Mettre l'accent sur le développement durable / mise en œuvre du concept de durabilité dans la NPR

Pour son programme de mise en œuvre de la NPR, le canton de Berne reprend la définition du développement durable adoptée par la Confédération. L'orientation de la NPR 2024-2027 reste essentiellement politique et économique, mais en tant que thème transversal, la durabilité doit occuper une place plus importante dans le programme et les projets NPR.

La NPR a pour but d'améliorer la capacité économique et la résilience des régions ainsi que de dégager des perspectives pour un développement porteur d'avenir dans les domaines qu'elle couvre. Dans le cadre de partenariats avec les acteurs régionaux, elle promeut la solidarité sociale et contribue à la préservation ainsi qu'à la valorisation des ressources naturelles.

Définition du développement durable adoptée par le canton de Berne

Dans le canton de Berne, le développement durable (DD) fait figure de principe stratégique d'ordre supérieur ancré dans la Constitution, dans le programme gouvernemental de législature 2023-2026 et dans le plan directeur cantonal. Il est de ce fait également abordé dans diverses stratégies sectorielles (p. ex. stratégie énergétique, stratégie de mobilité globale, stratégie économique ou plan sectoriel déchets) ainsi que dans les plans directeurs et sectoriels régionaux (p. ex. conception régionale des transports et de l'urbanisation et concepts régionaux de développement du tourisme).

Dans son programme gouvernemental de législature 2023-26 intitulé « Engagement 2030 », le canton de Berne présente son programme législatif. Il souhaite accroître son potentiel de ressources et sa capacité économique, améliorer la qualité de vie de la population et renforcer la cohésion sociale ainsi que jouer un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement. À cet effet, il doit accorder une même importance aux trois dimensions du développement durable que sont le développement de l'économie, l'épanouissement de la société et la préservation des ressources naturelles. Autrement dit, toutes les actions de l'État doivent concourir à l'atteinte des objectifs d'ordre supérieur du développement durable, et tenir compte en permanence de leurs effets sur l'économie, l'environnement et la société.

Formation continue, coaching et développement durable

Le canton, les institutions qui lui sont proches (notamment université et haute école spécialisée, Wyss Academy) et les acteurs privés proposent de nombreuses offres de formation initiale et continue dans le vaste domaine du développement durable, dont voici les plus importantes (dispensées en allemand) :

- CAS Nachhaltige Entwicklung (CAS en développement durable), Centre for Development and Environment, Université de Berne
- CAS Nachhaltige Unternehmensentwicklung (CAS en développement durable dans l'entreprise), Haute école spécialisée bernoise
- Lehrentwicklung, Bildung für Nachhaltige Entwicklung in die eigene Lehre integrieren (évolution de la formation, intégrer la formation au développement durable dans l'enseignement), Université de Berne
- Formation au développement durable dans toutes les branches gymnasiales, Haute école pédagogique de Berne

En tant que service cantonal spécialisé dans le développement durable, l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) propose en outre régulièrement les cours suivants, également en allemand (jusqu'à présent destinés au personnel cantonal et communal) :

- Cours « Nachhaltige Entwicklung – Aufgabe der Verwaltung » (développement durable – tâches de l'administration) pour l'administration cantonale / communale
- Cours « Nachhaltigkeitsbeurteilung von Vorhaben » (évaluation de la durabilité des projets)

L'OEE propose également des séances de conseil individualisé aux autres services spécialisés cantonaux et aux communes.

Suivi du développement durable

Depuis 2010, le Conseil-exécutif du canton de Berne publie régulièrement des rapports sur le développement durable pour fournir des informations sur les avancées du canton de Berne en la matière. Le dernier rapport sur le développement durable adopté par le Conseil-exécutif date du 25 mai 2022 (rapport 22 sur le développement durable).

- Le rapport sur le développement présente les forces et les faiblesses du canton dans ce domaine ainsi que les tendances de l'évolution.
- Actualisé tous les quatre ans, il sert à chaque fois de point de départ pour le prochain programme de législature du Conseil-exécutif.
- L'OEE travaille en étroite collaboration avec des offices de toutes les Directions cantonales pour l'établir.
- Les indicateurs centraux pour le développement durable servent de base de données pour l'élaboration de ce rapport.
- Cette trentaine d'indicateurs ont été définis par le « Cercle Indicateurs », un groupe de travail formé de personnes représentant les villes et les cantons ainsi que l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de la statistique.
- Le canton de Berne participe activement au développement des indicateurs centraux et prend part à l'analyse comparative cantonale effectuée régulièrement.

Dans le rapport 22 sur le développement durable, les indicateurs utilisés ont été rattachés à neuf thèmes-clés du développement durable inspirés de l'Agenda 2030. Comme le développement durable est par essence un concept global et pluridimensionnel, les progrès accomplis en la matière ne se laissent que partiellement mesurer à l'aide de données chiffrées ; et même les chiffres et éléments mesurables ne parlent pas toujours d'eux-mêmes : ils doivent être mis en contexte, que ce soit pour le rapport sur le développement durable ou pour le controlling NPR.

Indicateurs d'efficacité NPR retenus pour le développement durable

Dans son document conceptuel sur le développement durable dans la Nouvelle politique régionale⁷, la Confédération définit neuf objectifs de durabilité assortis d'indicateurs. Ces neuf objectifs sont répartis en trois thèmes préférentiels. Conformément aux consignes de la Confédération, le canton de Berne a retenu trois de ces objectifs avec leurs indicateurs pour le présent programme de mise en œuvre

Le canton a essentiellement opéré son choix sur la base des thématiques qui sont importantes pour lui et pour lesquelles des besoins d'intervention et de coordination particuliers sont attestés. À cet effet, il a restructuré et synthétisé les neuf thèmes-clés de son rapport sur le développement durable pour qu'ils adhèrent le mieux possible aux trois thématiques préférentielles des objectifs de durabilité NPR. Compte tenu des constats figurant dans le rapport 22 sur le développement durable, le canton de Berne a estimé que les trois objectifs fédéraux de durabilité ci-dessous étaient les mieux adaptés à sa situation :

⁷ Kramer, D., Ramseier, U.: Le développement durable dans la Nouvelle politique régionale, SECO

Objectif 2 (Exploiter les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales) : Les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires.

Priorités du canton de Berne :

Encouragement des projets NPR qui participent à l'atteinte de cet objectif en contribuant efficacement à une production et consommation durables (p. ex. économie circulaire, produits régionaux, initiatives contre le gaspillage alimentaire, etc.)

Les activités complémentaires proposées par le RIS Mittelland en matière de durabilité et d'économie circulaire (projets pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et accélérer la transition numérique dans l'industrie, les services et le tourisme) contribuent également à l'atteinte de l'objectif 2.

Objectif 5 (Saisir les opportunités offertes par les investissements [par exemple dans les infrastructures ou les installations et processus de production] pour la protection du climat, l'adaptation au climat, la consommation d'énergie et de ressources ainsi que la biodiversité)

Priorités du canton de Berne :

Projets et initiatives dans le domaine des énergies renouvelables et de la mobilité durable (y c. téléphériques), en particulier pour la priorité thématique Tourisme. Meilleure prise en compte du principe de la concentration décentralisée pour les infrastructures et offres importantes relevant des différentes priorités thématiques, en particulier dans le cadre de projets générant une importante fréquentation (concentration sur les centres régionaux et touristiques).

Objectif 9 (Réduire les disparités) : Les acteurs des régions cibles de la NPR renforcent la collaboration entre les différents groupes sociaux et groupes d'âge ainsi qu'entre les espaces ruraux et urbains.

Priorités du canton de Berne :

Projets présentant une importance particulière pour la réduction des disparités structurelles régionales dans les domaines de l'emploi, de la création de valeur, de l'insertion sociale, de la mobilité et, surtout, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Offres durables dans les domaines des loisirs, du sport et du tourisme contribuant dans une mesure particulière à la cohésion et à l'attractivité des sites. Projets facilitant l'accès aux services de base et complémentaires ainsi que l'application de la recherche au domaine de la santé. Coopérations entre les différents groupes sociaux et groupes d'âge ainsi qu'entre les espaces ruraux et urbains en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif.

5.5.3 Projets « locaux » et infrastructures de petite taille

Les projets économiques présentant un fort effet multiplicateur et un rayonnement géographique appréciable restent le cœur de la NPR dans le canton de Berne. Le renforcement des centres régionaux en tant que moteurs aux retombées positives sur les régions périphériques alentour garde aussi son importance.

Projets locaux

En vue de compléter la théorie de la base économique appliquée jusqu'à présent, les projets d'économie « locale » (résidentielle et présente) seront désormais eux aussi encouragés. Il s'agit ainsi de renforcer les efforts visant à conserver dans la région la valeur ajoutée créée sur place.

La pandémie de coronavirus a montré à quel point il est important de disposer d'une économie locale performante. Les dysfonctionnements globaux ont mis en lumière les limites de la politique régionale pratiquée jusqu'alors. Au cours des dernières années de la période de programme écoulée, la disparition de marchés internationaux, la rupture des chaînes d'approvisionnement et les pénuries d'énergie latentes ont mis les régions face à des exigences inédites et durables, qui représentent autant de nouveaux défis pour la politique régionale.

La focalisation sur la théorie de la base économique, selon laquelle les régions doivent exporter les prestations pour lesquelles elles ont bénéficié de financements dans le cadre de la promotion de projets, s'est avéré trop restrictive au regard de ces récents défis. En effet, dans les régions périphériques

surtout, le développement des sites dépend toujours davantage de la santé de l'économie intérieure, et les efforts visant à préserver les chaînes locales de création de valeur dans le but de stabiliser le développement régional s'avèrent pertinents. Ces chaînes locales contribuent à réduire les dépendances économiques, à augmenter la résilience face aux crises et à renforcer la durabilité. La NPR peut ainsi contribuer davantage au développement durable en Suisse.

Les projets locaux doivent eux aussi contribuer de manière plausible au développement économique. Ils doivent en règle générale revêtir une orientation interentreprises et déployer leurs effets directs/indirects au moins partiellement au-delà des limites d'une commune ou d'une ville. Les projets concernant l'infrastructure de base ainsi que les projets de promotion du logement et de pur marketing régional sont exclus. Une orientation locale est toutefois susceptible de déboucher sur la conception de projets faisant de certains sites des cadres de vie et d'habitat plus attractifs (création de valeur ajoutée indirecte). Le montant maximal (total de la Confédération et du canton) pour de tels projets est en principe limité à CHF 200 000 par projet (des exceptions sont admises puisque la limite ne ressort pas d'une consigne fédérale).

Subventionnement des infrastructures de petite taille

Les infrastructures de petite taille peuvent désormais également être encouragées au moyen de subventions à la place de prêts. Sont visées des infrastructures de petite taille d'importance systémique au niveau local et destinées à un groupe aussi large que possible (au-delà de l'entreprise) qu'une entreprise ne peut pas rentabiliser directement, à condition qu'elles jouent un rôle important, démontrable et crédible de catalyseur pour l'économie locale et/ou la population. Le porteur de projet doit également démontrer que l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure financée sont garantis. Les critères des mesures pilotes pour les régions de montagne sont ce faisant repris. Une consigne fédérale limite le montant de la subvention à CHF 100 000 (dont la moitié issue de moyens de la Confédération). Selon les consignes fédérales, les projets peuvent bénéficier de mesures d'encouragement jusqu'à concurrence d'un volume d'investissement de CHF 700 000.

Cadre posé aux projets locaux et aux infrastructures de petite taille

Les projets locaux et les contributions pour les infrastructures de petite taille se justifient surtout dans les espaces périphériques qui ont difficilement accès aux centres, offres et infrastructures régionaux en raison de leur situation géographique. Pour éviter que la création de projets locaux et d'infrastructures de petite taille ne débouche sur une NPR « quelconque » ou sur un affaiblissement de son orientation économique, les centres régionaux dont l'« importance pour la politique économique » correspond aux niveaux 1 à 3 du plan directeur (soit les communes de Berne, Bienna, Thoun, Langenthal, Berthoud et Interlaken) sont exclus des mesures d'encouragement destinées aux projets locaux et infrastructures de petite taille. Les projets réalisés par des communes proches ou limitrophes de ces centres, par des communes qui ont tissé des liens socioéconomiques étroits avec ces derniers et par les autres centres régionaux n'en bénéficient que s'ils remplissent les exigences extrêmement élevées qui leur sont fixées en matière de pertinence au niveau local (en termes de création de valeur, d'emploi et d'innovation).

Aucune restriction ne s'applique aux priorités et contenus matériels de la promotion ; des projets NPR locaux sont envisageables dans les domaines du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat et des services ainsi que dans le cadre d'autres projets régionaux novateurs. Tant que ces projets contribuent dans une large mesure à l'attractivité des sites concernés et à la création de valeur (p. ex. en recourant à des produits de substitution locaux pour limiter l'importation, en développant de nouveaux circuits économiques régionaux, en utilisant des ressources locales et en bouclant ou prolongeant des chaînes de valeur ajoutée), il n'est ni judicieux ni rationnel de les limiter à des champs d'application précis.

Comme c'est généralement le cas pour les autres projets, les contributions accordées aux projets locaux doivent servir à combler de véritables lacunes de financement et s'accompagner de montants appropriés de fonds propres et de fonds de tiers.

Les projets sont le fruit d'une combinaison d'idées exprimées par les protagonistes les plus divers (initiatives de particuliers, équipes chargées du développement de projets et de l'application de programmes dans les régions ainsi qu'autres institutions et organisations chargées du développement régional telles que chambres économiques, organisations touristiques et associations professionnelles).

Dans le canton de Berne, la naissance et la mise en œuvre des projets inhérents aux nouveaux domaines de promotion relèvent généralement du management régional. Il va sans dire que les mesures de communication doivent cibler les bons destinataires dans les régions. Les prestations fournies par les régions pour développer et faire connaître les projets sont réglées dans des conventions de prestations et rémunérées dans le cadre du management régional ordinaire.

Les régions ont été invitées à soumettre dans un premier temps leurs idées de projets inhérents aux nouveaux champs d'application sous forme de demandes préalables, de manière à ce que les parties prenantes puissent développer une pratique de promotion viable en faisant appel au SECO le cas échéant. À cet effet, des représentantes et représentants du canton et des organes régionaux de développement se rencontrent régulièrement dans un cadre institutionnalisé pour échanger leurs idées, notamment concernant les nouveaux champs d'application de la NPR.

5.6 Modèles d'efficacité

Cf. modèle d'efficacité CHMOS en annexe 1.

6. Organisation et processus

6.1 Implication des organisations et acteurs régionaux, communication

Dans le canton de Berne, les conférences régionales et les régions sont chargées d'élaborer les stratégies régionales de développement et les programmes de promotion basés sur la NPR. Elles sont également responsables du management régional. Dans les régions sans conférence régionale, ce sont les régions d'aménagement qui assument cette tâche. Les régions ont été chargées de mettre à jour leurs programmes de promotion au printemps 2022 en se concertant avec les destinations touristiques. Les programmes de promotion régionaux ont été pris en compte dans le présent programme de mise en œuvre.

Les projets NPR sont soumis par les régions et les conférences régionales qui effectuent une première évaluation et examinent les alternatives ou les possibilités de financement supplémentaires de la part du canton notamment. En tant qu'organe d'exécution, la Promotion économique du canton de Berne procède à un examen détaillé des demandes et clarifie les éventuelles possibilités de financement avec les services cantonaux spécialisés (notamment Fonds de loterie et du sport, culture et énergie). Les financements cantonaux correspondants sont intégrés à la prestation équivalente à celle de la Confédération que le canton doit fournir, ce qui exclut la possibilité de double subventionnement. La possibilité de regrouper ces procédures de demande distinctes a été envisagée à plusieurs reprises par le passé mais s'est avérée inadéquate en raison de l'hétérogénéité des bases légales et des critères que les projets doivent remplir pour pouvoir être soutenus.

Pour la future période de mise en œuvre, le canton et ces organisations partenaires concluent de nouvelles conventions de prestations définissant leurs tâches ainsi que les modalités de financement et de collaboration. Les périmètres des six conférences régionales servent de base pour l'élaboration des conventions de prestations et la définition des modalités d'indemnisation.

Les responsables du management régional sont tenus de s'acquitter des prestations suivantes au cours de la mise en œuvre de la NPR :

- élaboration et actualisation des programmes de promotion régionaux
- conseil aux communes sur les questions de politique régionale
- lancement de projets de développement de la région (« faire avancer les projets »)
- conseil aux initiateurs de projets sur le développement de ces derniers lorsqu'ils peuvent être soutenus par les instruments de la politique régionale (phase préparatoire)
- examen des projets proposés au canton (compatibilité avec le programme de développement et les priorités, fiabilité des responsables, de la planification du projet, de son financement, etc.)
- controlling du programme de promotion régional et de tous les projets en cours, rédaction d'un rapport s'y référant à l'intention du canton
- gestion d'un secrétariat (organisation de séances, rédaction de rapports, représentation à l'extérieur, communication et relations publiques)
- réalisation de projets (à l'aide des moyens budgétés pour les projets)

En plus des multiples prestations qu'elles fournissent, les régions jouent un rôle capital sur le plan de la communication relevant de la NPR et des possibilités offertes dans ce cadre. Une élaboration largement étayée de programmes de promotion régionaux, la fonction de conseil auprès des communes et personnes privées, et le développement des projets confèrent à la NPR un ancrage régional puissant et permettent de consolider les usages en matière d'encouragement. Les régions servent ainsi les intérêts du groupe-cible des potentiels responsables de projets de manière efficace et avec la meilleure adéquation possible aux spécificités régionales. Outre la programmation, les régions organisent des manifestations d'information périodiques sur la NPR. Elles prennent ce faisant judicieusement les rênes de la communication portant sur l'exécution du programme. Le canton mise sur l'information à visée stratégique des régions, qui doit être transparente et intervenir suffisamment tôt (priorités thématiques, nouveaux domaines d'application et lignes directrices pour les pratiques liées au programme de mise en œuvre). Il communique les résultats obtenus et présente les projets exemplaires dans le rapport d'activités de la Promotion économique, et également, pour les projets individuels significatifs, par les canaux ordinaires (communiqués de presse du Conseil-exécutif).

6.2 Sélection de projets : processus et critères, évaluation de la durabilité

Les contenus de la promotion et les priorités thématiques servent de support pour le classement des projets (cf. liste de projets en annexe 5). Les projets doivent pouvoir être rattachés à au moins un contenu et une priorité thématique.

Les **règles de sélection positive** suivantes s'appliquent pour le choix des projets :

- Les projets créent directement ou indirectement de la valeur ajoutée.
- La création de valeur ajoutée doit reposer principalement sur des activités d'exportation régionales ou contribuant à la capacité à exporter.
- Le projet doit présenter des offres/produits, des structures ou des processus novateurs.
- Le soutien financier prévu se limite à une phase de projet définie dans le temps ; il ne s'agit en aucun cas d'une subvention d'exploitation.
- Les perspectives de financement durable pendant la phase d'exploitation sont réalistes.
- Le montant des prestations que l'organisme responsable prévoit de prendre lui-même en charge doit se monter à 20 pour cent au moins des coûts imputables ; il doit s'agir en partie de prestations pécuniaires.
- Les éventuelles répercussions négatives du projet sur la société et l'environnement doivent être limitées lors de la planification du projet.
- Les normes écologiques et sociales actuelles sont respectées lors de la réalisation du projet.

- Le projet doit surtout déployer ses effets au sein du périmètre NPR, lequel est inchangé.
- Les objectifs du projet, les prestations/résultats attendus et les effets escomptés (création de valeur et d'emplois) doivent pouvoir être justifiés au moment du dépôt de la demande.

Sont **exclus** les projets

- relatifs aux prestations de service universelles ou infrastructures de base,
- servant à la réalisation d'une tâche imposée par la Confédération ou le canton,
- contraires au droit ou aux planifications et stratégies nationales, cantonales et régionales contraignantes d'ordre supérieur,
- ayant trait au logement,
- uniquement destinés à la promotion d'un site ou au marketing,
- relevant de l'aide individuelle classique aux entreprises (les projets touchant au secteur privé ne sont admis que s'ils sont menés au niveau précompétitif ou interentreprises).

Une évaluation de la durabilité selon des méthodes et des critères reconnus (Boussole du développement durable établie par le canton de Berne) est en outre exigée des régions pour tous les projets NPR. Cette évaluation est toutefois simplifiée et adaptée pour les trois objectifs de durabilité NPR retenus. En cas de résultats négatifs pour certains des critères de durabilité, le service cantonal spécialisé responsable de l'application de la NPR vérifie la plausibilité des indications et étudie les mesures proposées. L'évaluation de la durabilité ne constitue pas un critère de sélection à proprement parler pour le choix des projets à promouvoir ; le programme implique toutefois que soit retenue une part importante de projets présentant une évaluation concluante. Ces projets sont ensuite mentionnés en conséquence dans le rapport de controlling.

6.3 Suivi et contrôle

La mise en œuvre du programme NPR fait l'objet d'un rapport de controlling annuel à l'intention du SECO (rapport annuel du service spécialisé cantonal NPR). Ce rapport est basé sur les étapes et indicateurs prévus dans les modèles d'efficacité en annexe 1, ainsi que sur les rapports relatifs aux projets rédigés par les régions.

Depuis la dernière année de la période sous revue (pour la première fois en 2023), le canton effectue un suivi des projets en recensant sur tout le territoire NPR l'état d'avancement de tous les projets soutenus. Ont été relevés les écarts en matière de qualité dans divers indicateurs de projet par rapport à la planification au moment de la soumission du projet. Ont été notamment recensés la situation en matière d'emploi, l'évaluation de l'évolution à long terme de l'emploi, l'évolution de la demande et du chiffre d'affaires et le respect du budget du projet. Les conclusions ont été rassemblées dans un rapport destiné au SECO et il en sera tenu compte dans le prochain programme de mise en œuvre.

Les risques liés au capital et la valeur de tous les prêts en cours sont évalués chaque année dans le cadre des amortissements, en tenant compte de la marche des affaires selon les rapports d'activité actuels (test de dépréciation durable).

L'efficacité à long terme de la NPR est contrôlée périodiquement au niveau national par la Confédération (évaluation du programme pluriannuel de la Confédération).

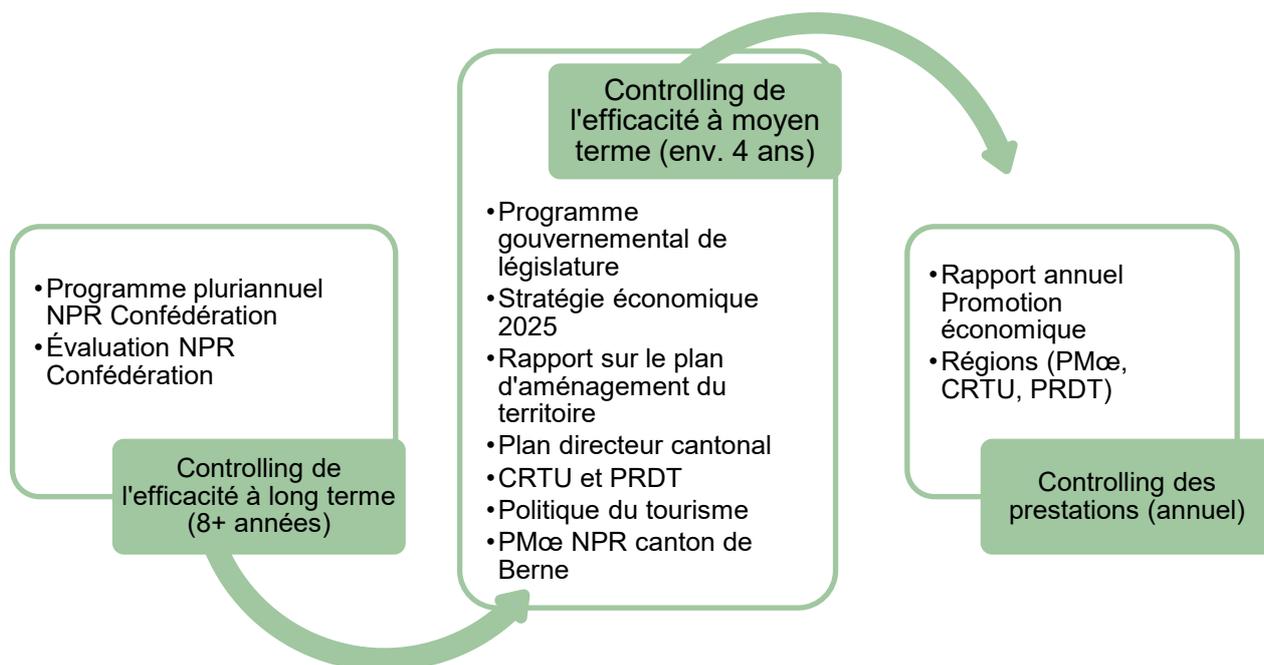
Dans son programme gouvernemental de législature (actuellement 2023–26), le Conseil-exécutif du canton de Berne définit ses objectifs d'ordre supérieur et les priorités de la période de gouvernance concernée (cf. chap. 4.1.1). Il examine deux fois par an les progrès de la mise en œuvre, notamment des projets, et formule de nouvelles perspectives au regard des défis du moment.

La stratégie économique 2025 fait l'objet d'un controlling une fois par législature, à l'occasion duquel l'avancée des travaux de mise en œuvre de chaque mesure est contrôlée et documentée. Parallèlement, divers concepts et stratégies du canton sont également soumis à un controlling régulier. Le canton de Berne rédige tous les deux ans un rapport de controlling sur le plan directeur cantonal et le Conseil-exécutif présente au Grand Conseil le rapport sur l'aménagement du territoire tous les quatre ans pour information. Cette procédure garantit la concordance avec les planifications et stratégies cantonales d'ordre supérieur ayant trait à l'aménagement territorial.

Les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) ont pour mission d'harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation au niveau régional, à moyen et à long terme. Les CRTU montrent où le développement de pôles d'habitation et d'activités doit être encouragé afin que les moyens limités disponibles pour les infrastructures de transport puissent être utilisés de manière ciblée. Les conférences régionales et les régions jouent un rôle central en la matière. Elles ont concrétisé leurs objectifs dans les programmes régionaux de développement touristique (PRDT) puis ont défini sur cette base les aspects relatifs à l'aménagement territorial dans les plans directeurs régionaux (CRTU). Les PRDT et les CRTU constituent une base importante pour les programmes de promotion régionaux.

Le tourisme a une grande importance pour l'économie du canton de Berne. Celui-ci a évalué et remanié sa politique du tourisme en tenant compte du programme de mise en œuvre (cf. chap.5.1.1).

Illustration : Controlling par le canton de Berne



Source : Office de l'économie

6.4 Priorités dans l'affectation des ressources

Le tableau ci-dessous montre les priorités prévues pour l'affectation des ressources tirés des instruments du programme de mise en œuvre NPR 2024-2027. Elles ont été définies en fonction des priorités thématiques, des modèles d'efficacité en annexe 1 ainsi que des esquisses de projets et des programmes de promotion des régions.

Tableau : priorités selon l'instrument considéré

Priorité / Instrument	Tourisme			Offres régionales novatrices			Industrie et services		
	Améliorer les conditions-cadres (tâche cantonale)	Renforcer l'attrait de l'offre et la présence sur le marché (infrastructures, offres, qualité, ...)	Bonne gouvernance (organisation, coopération, efficacité, etc.)	Sport et loisirs	Ressources renouvelables et énergie	Santé, social et autres domaines	Qualification et pénurie main-d'œuvre qualifiée	Coopérations interentreprises (y c. économie circulaire)	Développement des surfaces et des sites
Prêts pour les infrastructures		Grande importance		Grande importance	Importance moyenne			Importance moyenne	Grande importance
Subventions aux infrastructures de petite taille		Grande importance		Grande importance	Importance moyenne			Importance moyenne	Importance moyenne
Subventions aux concepts et au développement de l'offre		Grande importance	Importance moyenne	Grande importance	Importance moyenne	Importance moyenne	Grande importance	Grande importance	Grande importance



Remarque : le degré d'importance est défini en fonction des moyens financiers investis dans chacun des instruments selon les priorités thématiques.

7. RIS Mittelland

7.1 Introduction

La promotion du système d'innovation régional Mittelland (RIS Mittelland) se fonde sur le concept RIS 2024+ du SECO élaboré dans le cadre de la nouvelle politique régionale⁸. Le RIS Mittelland tient de plus compte du concept « Le développement durable dans la NPR », également rédigé par le SECO⁹.

Entre 2024 et 2027, les offres déjà en place du système d'innovation régional / RIS (pilotage + développement, prestations de proximité, coaching, plateformes interentreprises) seront maintenues. Les entreprises pourront en outre bénéficier d'un soutien pour les aspects suivants : approfondissements thématiques, projets de coopération, projets expérimentaux ou encore projets de recherche et de développement.

Les RIS constituent un élément de mise en œuvre central pour le thème prioritaire Industrie. Ils encouragent la compétitivité et la force d'innovation des PME grâce à des offres de soutien et des prestations coordonnées dans les domaines de l'information, du conseil et de la mise en réseau. Les RIS regroupent de plus en un seul tenant diverses autres offres de promotion et, le cas échéant, adressent les PME à d'autres organismes de soutien.

Le RIS Mittelland contribue à exploiter pleinement le potentiel d'innovation dans le canton de Berne et à améliorer la coopération, augmentant ainsi la création de valeur et la compétitivité sur ce territoire. Il vise en particulier à améliorer, dans l'intérêt des PME, la coordination entre les différentes offres de promotion de l'innovation au sein du RIS Mittelland et à accélérer les processus d'innovation.

Le RIS Mittelland se caractérise par un paysage de l'innovation très diversifié. Les protagonistes de ce paysage sont nombreux et variés : entreprises, hautes écoles, institutions de recherche, parties prenantes du monde politique et de la société ou encore organismes de promotion de l'innovation. Chaque protagoniste se voit attribuer des fonctions spécifiques sur lesquelles il doit concentrer en priorité ses activités. Chacun contribue, seul ou en collaboration avec d'autres, à l'acquisition, à la diffusion et à l'application des connaissances implicites. Le transfert de savoir implicite requiert des interactions personnelles entre individus. En raison de la répartition des tâches nécessitée par les processus d'innovation, les interactions et la mise en réseau entre les différents protagonistes occupent une place cruciale dans le RIS Mittelland. Outre la quantité et la diversité des types de coopération, un rôle important revient à la qualité de l'interaction, c'est-à-dire à l'intensité de la collaboration et de l'échange d'informations.

7.2 Objectifs et résultats du programme RIS Mittelland 2020–2022

Objectifs 2020-2022 : une rétrospective¹⁰

Pour la période de 2020 à 2022, l'agence de promotion de l'innovation du canton de Berne, be-advanced SA (« be-advanced »), a atteint les objectifs annuels tous domaines confondus ; elle les a même dépassés dans certains cas. Agissant comme instance de contact et de coordination du RIS Mittelland, elle doit son succès à des offres axées sur les besoins, à une forte demande du côté des entreprises et à sa notoriété, aussi bien dans le canton qu'au-delà¹¹.

⁸ <https://regiosuisse.ch/fr/documents/concept-ris-2024>

⁹ <https://regiosuisse.ch/fr/documents/developpement-durable-npr-concept-periode-mise-oeuvre-partir-2024>

¹⁰ Période RIS 2020-2023. Le rapport 2023 ne sera disponible qu'au 1^{er} trimestre 2024.

¹¹ Rapports annuels 2021-2022 de be-advanced SA

Cette période a été marquée par les conséquences de la crise liée au coronavirus et par de vives tensions géopolitiques (guerre en Ukraine), auxquelles s'est ajoutée une crise des prix de l'énergie et de l'approvisionnement. Sur fond de pandémie, le coaching d'innovation a connu une période faste entre 2020 et 2021. La guerre en Ukraine et la crise énergétique ont en revanche entraîné en 2022 davantage de retenue vis-à-vis de l'innovation et de l'investissement dans celle-ci. Les PME établies en particulier se sont focalisées sur les répercussions opérationnelles de la crise. Les projets d'innovation ont été globalement relégués au second plan. Si cette combinaison d'événements a fortement pesé sur les entreprises, les PME et les start-up bernoises sont restées un moteur d'innovation. Grâce à sa grande fiabilité, à sa crédibilité et à son positionnement clair, be-advanced a su accompagner des entrepreneuses et entrepreneurs innovants sur le chemin de la réussite. Vous trouverez ci-après des informations complémentaires sur les objectifs atteints dans les différents axes d'intervention.

7.2.1 Axe d'intervention 1 : pilotage et développement

Lean Office

Durant la période 2020–2022 (années sous revue), be-advanced a créé une approche *lean-office* efficiente. Ce gain d'efficience a permis de respecter le budget durant ces deux années, alors que les activités de coaching ont été plus soutenues que la moyenne. En 2022, l'introduction d'un système de gestion des cas, inédit et entièrement remanié à l'aide du numérique, a posé les bases d'un *case management* efficient, transparent et efficace. Enfin, des positions-clés au sein de l'équipe ont pu être repourvues avec succès.

Développement de partenariats

Notre réseau de partenaires a été fortement étendu, et les activités avec ces derniers ont été conçues de manière judicieuse car axée sur les besoins des PME et des start-up du canton de Berne. À ce jour, be-advanced collabore avec une centaine de partenaires. Ces interactions ont été particulièrement renforcées lors de la crise liée au coronavirus, et des manifestations communes ont été organisées durant cette période. De nouveaux partenariats-clés ont été conclus avec Hightech Zentrum Aargau AG, l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, l'Empa Thoune, sitem-insel SA, Sitem Startup Club, le groupe de l'Île, l'Université de Berne (nouvel Innovation Office), la Haute école spécialisée de Berne (nouvel Entrepreneurship Office) et Switzerland Innovation Park Biel/Bienne (en particulier avec Swiss Smart Factory SSF et Swiss Battery Technology Center SBTC).

D'autres réseaux de partenaires existent avec Innosuisse et Switzerland Global Enterprise (S-GE), de même qu'avec l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), le Prix Design Suisse et le Centre pour l'innovation numérique (ZID) au Bernapark. Un partenariat avec la Banque cantonale bernoise (BCBE) est en cours d'élaboration et devrait être finalisé d'ici peu. Intitulé « be-next », ce programme sera consacré aux changements de génération au sein des entreprises. Les partenariats en place avec les organismes de financement et de promotion ont par ailleurs pu être reconduits. Enfin, de premiers contacts ont été pris avec différents acteurs de l'économie circulaire en Suisse (Impact Hub Bern, SHIFT Switzerland, Next Generations, Circular Economy Switzerland, Wyss Academy).

En entretenant ces partenariats de manière soutenue, nous assurons que toutes les requêtes des start-up et PME du canton soient rapidement transmises à be-advanced et que le principe RIS « no wrong door » soit appliqué de manière perceptible sur le terrain. Concernant la promotion de l'innovation, le canton de Berne a concrétisé ce principe sous forme d'écosystème. La plateforme be-connected.ch a été lancée en 2021 dans une optique de mise en réseau numérique et de gestion de l'écosystème bernois d'innovation. Complétée depuis, elle compte désormais une section consacrée aux actualités de l'innovation et, entre autre, un portail de l'emploi. Une mise à l'échelle au niveau national de la plateforme est envisageable.

Développement de la stratégie

En 2022, d'intenses efforts ont été consacrés au développement de be-advanced. L'adoption de la stratégie 2025 a permis de poser les bases pour poursuivre le développement de cette agence de promotion de l'innovation. La stratégie 2025 a défini six axes à cet égard :

1. Positionnement en tant que principal facilitateur et connecteur pour l'innovation et l'entrepreneuriat
2. Renforcement du thème prioritaire « Entreprise établie pour le renouvellement »
3. Renforcement du thème prioritaire « Innovation dans l'espace rural »
4. Élaboration du thème prioritaire « Durabilité »
5. Garantie de l'accès aux groupes-cibles d'importance stratégique
6. Développement de la compétence-clé « organisation apprenante », avec effets en interne, en externe et en réseau¹².

7.2.2 Axe d'intervention 2 : Key Account Management / premiers entretiens

Le système de Key Account Management (KAM) de be-advanced est constitué de KAM régionaux. À ce jour, six KAM sont actifs sur l'ensemble du territoire bernois et couvrent différents domaines de compétences. Il est indispensable qu'un KAM clarifie les besoins des entreprises. Sans cette clarification, les coaches ne peuvent pas apporter un soutien ciblé et efficace aux entreprises tel que prévu à la phase suivante. Les KAM mènent les premiers entretiens partout dans le canton, y compris là où RIS Suisse occidentale (ARI-SO/ services platinn) a effectué des coachings en français pour le RIS Mittelland (Jura bernois et Bienne-Seeland). Ce système de KAM régionaux permet avant tout d'assurer une plus grande quantité de coachings ; les objectifs fixés concernant le nombre de premiers entretiens ont d'ailleurs été largement dépassés lors des deux années sous revue. Les cours de perfectionnement régulièrement organisés à l'intention des KAM et des coaches permettent des effets d'apprentissage, une utilisation avisée des outils numériques, un meilleur esprit d'équipe et un transfert de savoir dans différents domaines (systématique du coaching, conduite d'entretiens avec les clients, nouvelles technologies, économie circulaire et design par exemple).

7.2.3 Axe d'intervention 3 : coaching

La demande en coaching a été très élevée entre 2020 et 2022. Fin 2022, 32 coaches accrédité·e·s étaient en exercice. Les bénéficiaires étaient essentiellement des microentreprises de 1 à 9 personnes, ainsi que des petites entreprises de 10 à 49 collaborateurs.

Coaching PME

La société be-advanced a déjà acquis une grande notoriété grâce à son coaching pour les PME. Le partenariat avec ARI-SO (services platinn) pour des prestations de coaching dans les régions du Jura bernois et de Bienne-Seeland a été reconduit selon le cadre convenu. Le coaching PME a été très recherché toutes régions confondues ; la moitié environ des cas a concerné la région du Mittelland, et l'autre moitié les régions du périmètre de la NPR. Durant les années sous revue, les objectifs fixés ont été dépassés, et de loin. Avec la crise liée au coronavirus et les perturbations inattendues qu'elle a causées sur le marché, les entreprises ont eu un besoin accru de mesures leur permettant d'adapter leur exploitation, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de financement. Durant les années sous revue, une formule de coaching bref spécial coronavirus (8 heures au maximum) a ainsi été introduite.

Coaching start-up et conseil en création d'entreprise

Plusieurs aspects ont été optimisés dans le programme de coaching destiné aux start-up. Ces dernières peuvent désormais profiter d'évaluations et de coaching dans les trois modules « Challenge », « Evolve »

¹² Source : document de be-advanced SA sur la stratégie, 23 novembre 2022

et « Highflyer ». D'après les entreprises (du canton de Berne mais aussi d'autres régions), ce coaching est le programme suisse le plus efficace pour les start-up. La demande est en constante augmentation, et les start-up autres que bernoises sont elles aussi de plus en plus nombreuses à y participer ; certaines finissent par s'installer dans le canton, notamment en raison de l'offre de coaching et du précieux réseau qui y est associé. Le programme a fortement stimulé et étoffé l'écosystème bernois des start-up. L'essor du conseil en création d'entreprise est une conséquence visible et directe de l'augmentation fulgurante du nombre d'entreprises nouvellement fondées. Durant les années sous revue, les objectifs fixés ont été dépassés. La nouvelle Startbox numérique trilingue de be-advanced, reliée au portail PME de la Confédération, connaît ainsi un franc succès.

7.2.4 Axe d'intervention 4 : plateformes interentreprises

Les plateformes interentreprises ont été développées et ont gagné en structure et en profil. L'éventail d'offres de soutien est large ; il comprend notamment des ateliers thématiques, des manifestations, des événements destinés à inspirer ou des formations continues. Parmi les outils de premier plan, on peut citer le concours STAGE UP Berner Business Creation. Les entreprises nominées, qui se sont portées candidates pour le STAGE UP Award, sont coachées par be-advanced. Depuis 2021, le concours a lieu chaque année à Berne. Quant à « be-digital », il s'agit d'un programme commun de be-advanced et de Switzerland Innovation Park Biel/Bienne. Créé au cours des années sous revue, il combine des coachings individuels par entreprise et des ateliers dans le domaine de l'industrie 4.0. Après une phase pilote, il a été perfectionné en 2022. Le programme « be-global » a lui été conçu en collaboration avec l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne. Son objectif est la transmission d'expériences et de connaissances empiriquement éprouvées aux entreprises, afin de les aider à réussir la mise en place, ou le développement, du commerce avec l'étranger. D'autres formats sont en cours d'élaboration, dont le programme « be-green » pour le coaching en durabilité / économie circulaire. Les objectifs ont été largement dépassés en matière d'organisation et de réalisation d'événements, aussi bien concernant la quantité d'événements que pour le nombre de participantes et participants. Les événements virtuels ont connu un vrai boom durant la crise du coronavirus ; ils sont clairement parvenus à réunir plus de personnes que les précédentes manifestations organisées en présentiel.

Le thème de l'économie circulaire justifiera sans doute une augmentation des domaines et des activités de coaching et par la même des contenus prioritaires traités par be-advanced. L'économie circulaire permet de relier entre eux les modèles d'affaires circulaires, la transition numérique, le design, les matériaux, l'efficacité énergétique et bien d'autres questions encore. De nouvelles plateformes de collaboration seront nécessaires pour les startups et les PME.

Collaboration supracantonale (Berne, Argovie, Soleure)

La collaboration supracantonale entre les directeurs de l'économie publique des cantons de Berne et d'Argovie, débutée en 2020, a été retardée en raison de la pandémie. Elle a toutefois repris en 2022. L'accent a été mis sur la prise de contacts entre les membres des équipes et la familiarisation avec l'offre des deux agences de promotion de l'innovation : be-advanced et Hightech Zentrum Aargau. De premières activités ont été menées en collaboration avec Swiss Smart Factory au Switzerland Innovation Park Biel/Bienne. Elles ont concerné le domaine de l'industrie 4.0.

Grâce à cette collaboration fructueuse, de nouvelles discussions exploratoires sur l'élargissement du RIS Mittelland ont eu lieu en 2022 entre Berne et Argovie, auxquelles se joint désormais Soleure. L'objectif était de passer en revue et d'évaluer les possibilités concrètes d'offres de prestations communes aux entreprises de l'espace économique fonctionnel que se partagent les trois cantons.

7.3 Analyse et objectif global 2025

Durant la période 2020–2022, le RIS Mittelland a franchi plusieurs étapes-clés pour son développement. Les différentes parties prenantes ont pu consolider leur rôle de partenaire de coaching compétent et fiable pour les PME. Des offres adaptées aux besoins ont été créées, et le RIS a fortement gagné en notoriété.

Une analyse SWOT interne¹³ a été effectuée sur be-advanced en tant que point de contact et de coordination central du RIS Mittelland. Elle a montré les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques de la plateforme. Parallèlement à cette analyse, d'autres aspects ont été examinés : l'offre, les résultats du coaching, la taille et l'âge des PME coachées, les partenariats, le rôle de be-advanced dans l'écosystème d'innovation, l'organisation interne et le modèle de financement. Les mégatendances et les évolutions du marché pertinentes ont été étudiées, afin de mettre en évidence les chances et risques éventuellement associés au développement à venir de be-advanced.

Une analyse SWOT et une discussion approfondie au sein des organes de direction stratégiques de be-advanced et de l'Office de l'économie du canton de Berne ont permis de définir l'objectif global 2025, avec trois domaines d'activité.

Illustration : Objectif global 2025 et les trois domaines d'activité de be-advanced SA

Objectif global 2025 et trois domaines d'activité

Positionnement

A En externe

be-advanced est dans le canton de Berne le principal partenaire qui accompagne la réussite des entrepreneur-e-s tout au long du cycle de vie de l'entreprise:

- de l'idée à la fondation de l'entreprise (juste avant cette fondation)
- de la fondation jusqu'à la phase d'entreprise établie (< 5 ans)
- du stade d'entreprise établie à celui du renouvellement (y c. changement de génération) (> 5 ans)

be-advanced épaula les entreprises tournées vers l'avenir qui emploient jusqu'à 250 personnes. L'agence privilégie les très petites (1-9 collab.) et petites (10-49 collab.) entreprises. be-advanced gagne en visibilité et en crédibilité dans les domaines de l'innovation dans l'espace rural et de la durabilité.

B En réseau

be-advanced dispose du réseau le plus efficace. L'agence est le principal facilitateur et «connecteur» pour l'innovation et l'entrepreneuriat. Grâce à une mise en réseau axée sur les besoins et efficiente, elle est synonyme de plus-value aux entrepreneur-e-s qu'elle accompagne:

- mise en réseau avec des coaches dont l'expertise couvre tous les thèmes entrepreneuriaux pertinents
- mise en réseau avec des offres partenaires de l'écosystème bernois de l'innovation (be-connected)
- mise en réseau entre entreprises avec des coopérations stratégiques efficaces

Toutes les parties prenantes (coaches, KAM, partenaires, entreprises) se voient comme des membres d'une famille be-advanced qui partagent les mêmes valeurs. be-advanced accroît l'impact vis-à-vis de l'extérieur grâce à des partenariats ciblés et conformes aux objectifs fixés.

C En interne

En tant qu'organisme apprenant, performant et agile, be-advanced est une référence en matière de promotion de l'innovation dans notre pays.

be-advanced utilise les ressources financières en accord avec les objectifs, selon une approche entrepreneuriale et en toute transparence. Elle est à ce titre également un modèle reconnu en Suisse.

be-advanced utilise efficacement les ressources tierces en respectant le principe de marché ouvert (pas d'exclusivité). Des valeurs claires, une qualité de premier ordre et la fiabilité constituent les principes de base de be-advanced.

État au 21 novembre 2023

Confidentiel - Stratégie 2025

1

Le canton de Berne, en tant que mandataire de be-advanced, a relevé les résultats obtenus pour le développement de la stratégie du RIS Mittelland 2024–2027 et les a intégrés dans le présent concept RIS 2024–2027.

La collaboration approfondie entre les cantons de Berne, d'Argovie et de Soleure a également été reprise dans la stratégie 2024–2027 du RIS Mittelland (cf. chapitre suivant). Elle est décrite dans l'annexe 4 sous forme de projet de coopération détaillée¹⁴. Ces trois cantons ont pour objectif de démarrer fin 2025 une collaboration pour la promotion de l'innovation des PME dans leur espace

¹³ Source : document de be-advanced SA sur la stratégie, 23 novembre 2022

¹⁴ Cf. annexe 4 : Kooperationsprojekt «Erweiterung des Regionalen Innovationssystems Mittelland 2024-2027» (en allemand)

économique fonctionnel commun. Idéalement, cette coopération prendra dès 2026 la forme d'un « RIS Mittelland élargi ».

7.4 Stratégie « RIS Mittelland 2024–2027 »

La stratégie 2024–2027 du RIS Mittelland est fondée sur le programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 » et sur la stratégie économique 2025 du canton de Berne. Elle s'appuie par ailleurs sur la « Stratégie 2025 » de be-advanced et le contrat quadriennal 2024–2027 entre be-advanced et l'Office de l'économie du canton de Berne.

Pour le projet de coopération 2024–2027 avec les cantons d'Argovie et de Soleure, les valeurs de référence du projet de coopération décidées en commun s'appliquent, sous réserve de l'approbation des organes politiques respectifs de chacun des trois cantons.

Périmètre géographique du RIS Mittelland

Le RIS Mittelland se compose aujourd'hui du canton de Berne. Le SECO prévoit de réduire en 2024 la taille du périmètre de la NPR dévolu aujourd'hui au canton de Berne dans la région de Berne. Or, il est important pour le RIS Mittelland de conserver le périmètre en place jusqu'ici dans la région de Berne, afin de pouvoir satisfaire aux exigences du SECO (au moins 50 % des cas de promotion dans le territoire NPR) et de permettre ainsi au plus grand nombre possible de PME de bénéficier d'un coaching en innovation.

Dans les régions francophones de Bienne et du Jura bernois, le RIS Mittelland 2020–2023 a œuvré de concert avec le RIS Suisse occidentale (ARI-SO). Cette collaboration se terminera fin 2023 et ne sera pas reconduite. Néanmoins, le projet de coopération susmentionné vise une extension géographique du RIS Mittelland (qui correspond aujourd'hui au canton de Berne) aux cantons d'Argovie et de Soleure, ce qui permettra en définitive de servir les entreprises dans l'ensemble de l'espace économique fonctionnel commun.

Pour la période 2024–2027, le RIS Mittelland poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- **Champ thématique 1** : be-advanced est le partenaire et le « connecteur » par excellence des entrepreneuses et entrepreneurs du canton de Berne. Il accompagne leur réussite tout au long du cycle de vie de l'entreprise, conformément à l'objectif global 2025.
- **Champ thématique 2** : le RIS Mittelland sera étendu et intégrera les cantons d'Argovie et de Soleure (projet de coopération « RIS Mittelland élargi »). Cet élargissement se déroulera en principe par étapes. Entre 2024 et 2025, il s'agira de faire progresser jusqu'à finalisation la phase de planification et de préparation de la mise en œuvre. Entre 2026 et 2027, un concept pilote de promotion de l'innovation commune et supracantonale pour les PME doit être élaboré, qui, en cas de succès, deviendra une structure établie pour la période NPR suivante à partir de 2028.
- **Champ thématique 3** : le RIS Mittelland propose aux entrepreneuses et entrepreneurs une offre de promotion adaptée à leurs besoins en matière de durabilité / d'économie circulaire et de transition numérique. Cette offre devrait être mise en place progressivement. Dans un premier temps (2024–2025), il est prévu d'évaluer les possibles offres et plateformes de promotion ainsi que leur pilotage. Dans un second temps (2026–2027), une offre définitive sera en principe déployée.
- **Champ thématique 4** : le RIS Mittelland examine d'autres pistes d'approfondissement avec de nouveaux partenaires. Deux priorités éventuelles sont actuellement discutées : « Santé numérique / technique médicale » et « Food Hub Labs ».

7.5 Priorités thématiques et mesures

La priorité du RIS Mittelland reste l'innovation commerciale des PME actives dans les secteurs de l'industrie et des services tout au long du cycle de vie de l'entreprise. Un soutien est accordé à des créatrices et créateurs d'entreprises, des start-up et des PME orientées vers l'avenir afin de garantir le succès de leurs innovations en matière de développement de produits, de processus, d'organisation ou de modèle d'affaires dans un contexte fait de transformations économiques, culturelles et sociales exigeantes.

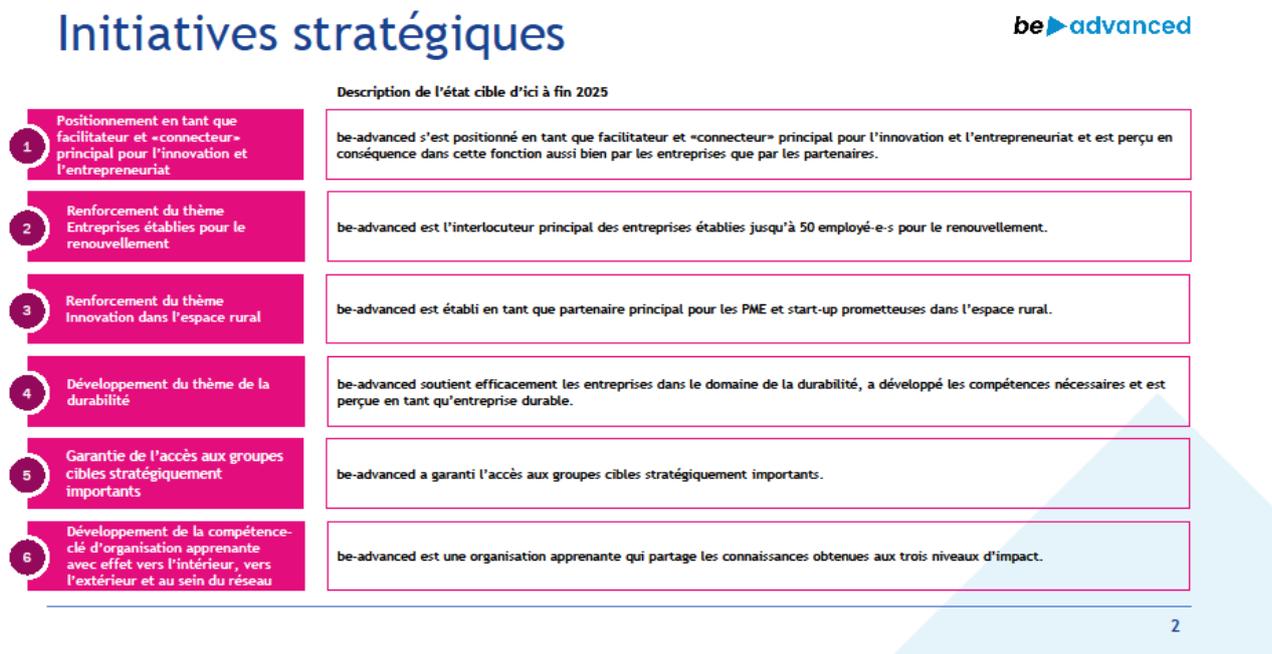
Jusqu'à présent, dans le RIS Mittelland, be-advanced a principalement soutenu des start-up et des microentreprises. Au cours de la nouvelle période, ce subventionnement doit également être élargi aux entreprises de taille moyenne (50 à 249 collaboratrices et collaborateurs).

La principale priorité thématique résidera dans les thèmes transversaux de la durabilité/l'économie circulaire et de la transition numérique. Le RIS Mittelland souhaite ainsi soutenir les entrepreneuses et entrepreneurs qui entament leur propre transformation vers un entrepreneuriat durable, avec tous les défis que cela implique. L'élargissement potentiel du périmètre de subventionnement aux cantons d'Argovie et de Soleure va renforcer cette priorité, étant donné que la transformation de modèles d'affaire linéaires en modèles circulaires nécessite souvent une coopération interentreprises et de nouvelles solutions numériques. Les mesures prévues sont présentées ci-après pour chaque champ thématique :

7.5.1 Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 1 : développement de be-advanced dans le canton de Berne

Les objectifs décrits dans les objectifs globaux 2025 seront atteints grâce aux initiatives stratégiques suivantes :

Illustration 3 : initiatives stratégiques de be-advanced SA



Axe d'intervention 1 : pilotage et développement

- En 2024-2027, l'agence de promotion de l'innovation be-advanced va poursuivre son travail dans le canton de Berne en tant qu'instance de contact, de coordination et de coaching. Elle effectue son activité conformément aux objectifs fixés avec l'Office de l'économie pour 2024-2027 dans le cadre organisationnel et financier convenu.
- be-advanced va renforcer et poursuivre ses coopérations dans l'écosystème d'innovation du RIS Mittelland. À cet effet, elle organise avec différents partenaires environ 40 manifestations par an.
- be-advanced poursuit le développement de la plateforme d'échange www.be-connected.ch et organise chaque année un forum spécial destiné aux échanges entre les acteurs de l'écosystème d'innovation du RIS Mittelland.

Tableau : Objectifs quantitatifs pour les événements de réseautage 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24-27
40 événements	40 événements	40 événements	40 événements	160 événements
1 forum be-connected	1 forum be-connected	1 forum be-connected	1 forum be-connected	4 forums be-connected

- be-advanced développe les programmes prioritaires en matière de transition numérique (« be-digital »), de durabilité/d'économie circulaire (« be-green »), d'internationalisation (« be-global ») et de changement de génération (« be-next »). Elle met en place le savoir-faire et les ressources nécessaires (KAM, coach, partenaire), mène des projets-pilotes et les ancre dans l'entreprise. Les programmes 2024-2027, dans les domaines de la durabilité/économie circulaire et de la transition

numérique tout particulièrement, doivent être développés et pilotés avec les cantons d'Argovie et de Soleure.

Tableau : Objectifs quantitatifs pour le développement des thèmes transversaux 2024–2027
 (transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération)

2024	2025	2026	2027
<p>Transition numérique</p> <p>- 2 ateliers avec KAM et coaches pour la discussion du cas et le développement d'une offre</p> <p>Durabilité/économie circulaire</p> <p>- 2 ateliers d'entraînement avec KAM et coaches</p> <p>- Organisation de projets-pilotes et mise en place de la collaboration avec une ou des hautes écoles</p> <p>Internationalisation</p> <p>- 2 ateliers avec KAM et coaches pour la discussion du cas et le développement d'une offre</p> <p>Changement de génération</p> <p>- Adoption du concept élaboré</p> <p>- Pilotage et positionnement sur le marché</p> <p>- 2 ateliers d'entraînement et de formation avec KAM et coaches</p>	<p>Pour chaque thème (transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération), 2 ateliers avec KAM et coaches pour la discussion du cas et le développement d'une offre ainsi que mise en place de la base de connaissances et documentation des cas</p>	<p>Pour chaque thème (transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération), 2 ateliers avec KAM et coaches pour la discussion du cas et le développement d'une offre ainsi que mise en place de la base de connaissances et documentation des cas</p>	<p>Pour chaque thème (transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération), 2 ateliers avec KAM et coaches pour la discussion du cas et le développement d'une offre ainsi que mise en place de la base de connaissances et documentation des cas</p>

– be-advanced met en place une étroite collaboration avec les agences de promotion de l'innovation des cantons d'Argovie (HTZ) et de Soleure (titre de travail : « InnoSol ») conformément au concept de coopération et de mise en œuvre « RIS Mittelland élargi » en vue d'atteindre les objectifs définis pour la période 2024–2027, sous réserve de l'approbation des organes politiques.

Axe d'intervention 2 : premiers entretiens avec les KAM

Tableau : Objectifs quantitatifs pour les premiers entretiens avec les KAM 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24–27
PME : 160	PME : 165	PME : 170	PME : 180	PME : 675
Start-up : 45	Start-up: 50	Start-up: 60	Start-up: 60	Start-up: 215
Créateurs d'entreprise : 125	Créateurs d'entreprise : 130	Créateurs d'entreprise : 140	Créateurs d'entreprise : 140	Créateurs d'entreprise : 535
Total 330	Total 345	Total 370	Total 380	Total 1425

dont premiers entretiens sur les thèmes transversaux 2024–2027

(transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération)

25 (7,6 %)	33 (9,6 %)	43 (11,6 %)	55 (14,5 %)	156 (11 %)
------------	------------	-------------	-------------	-------------------

- be-advanced va mener au moins 50 % des premiers entretiens dans les régions NPR du RIS Mittelland actuel ou du RIS Mittelland élargi. Les premiers entretiens seront organisés rapidement avec les entreprises intéressées et la décision concernant la poursuite de la collaboration avec l'entreprise sera prise dans un délai d'une semaine.
- Pour développer les connaissances et assurer un transfert efficace des connaissances des KAM, 10 séances de formation (*case debriefing*) seront organisées chaque année. Dans ce cadre, les lacunes seront analysées et des mesures d'amélioration continue seront mises en place pour les processus et les outils afin de les développer.

Tableau : Objectifs quantitatifs pour les séances de formation destinées aux KAM 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24–27
10	10	10	10	40

- be-advanced met en place en 2026–2027 une étroite collaboration avec les agences de promotion de l'innovation des cantons d'Argovie (HTZ) et de Soleure (titre de travail « InnoSol ») pour les thèmes transversaux de la durabilité/économie circulaire et de la transition numérique ainsi que dans le domaine de la formation des KAM, voir le concept relatif au « projet de coopération BE-AG-SO 2024–2027 ».

Axe d'intervention 3 : coaching

Tableau : Objectifs quantitatifs pour les coachings 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24–27
PME : 170	PME : 180	PME : 190	PME : 200	PME : 740
Start-up : 35	Start-up: 40	Start-up: 45	Start-up: 50	Start-up: 170
Créateurs d'entreprise : 125	Créateurs d'entreprise : 130	Créateurs d'entreprise : 135	Créateurs d'entreprise : 140	Créateurs d'entreprise : 530
Total 330	Total 350	Total 370	Total 390	Total 1440

dont coachings sur les thèmes transversaux 2024-2027

(transition numérique, durabilité/économie circulaire, internationalisation, changement de génération)

30 (9 %)	40 (11,4 %)	50 (13,5 %)	60 (15,4 %)	180 (12,5 %)
----------	-------------	-------------	-------------	---------------------

- be-advanced va mener au moins 50 % des coachings dans les régions NPR du RIS Mittelland actuel ou du RIS Mittelland élargi. Les coachings seront organisés rapidement avec les entreprises intéressées après la décision du responsable de la PME.
- Pour développer les connaissances et assurer un transfert efficace des connaissances des coaches, 29 séances de formation seront organisées dans le canton de Berne. Lors de ces séances, les cas seront discutés, les lacunes analysées, et les outils et les méthodes destinés aux coaches développés.

Tableau : Objectifs quantitatifs pour les séances de formation destinées aux coaches 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24–27
2	5	10	12	29

- be-advanced met en place en 2026–2027 une étroite collaboration avec les agences de promotion de l'innovation des cantons d'Argovie (HTZ) et de Soleure (titre de travail « InnoSol ») pour les thèmes transversaux de la durabilité/économie circulaire et de la transition numérique ainsi que dans le domaine de la formation des coaches, voir le concept relatif au « projet de coopération BE-AG-SO 2024–2027 ».

Axe d'intervention 4 : plateformes interentreprises

- Dans le RIS Mittelland, des possibilités de réseautage sont proposées aux PME (meilleures pratiques, synergies, partenariats, etc.). Au moins un événement Alumni et un événement Impuls sont organisés chaque année, ainsi que des ateliers et des tables rondes sur les thèmes des start-up, de la transition numérique, de la durabilité/de l'économie circulaire et du changement de génération.
- Les collaboratrices et collaborateurs, les KAM et les coaches de be-advanced bénéficient régulièrement de formations dans le cadre d'un programme de cours interne « be-smarter » afin d'acquérir des connaissances actuelles sur le marché ainsi que des connaissances techniques et méthodologiques. Des thèmes tels que la protection des données, la cybersécurité, le design, l'économie circulaire, la durabilité, le financement ainsi que l'organisation et la conduite y sont abordés.

Tableau : Objectifs quantitatifs des plateformes interentreprises 2024–2027

2024	2025	2026	2027	Total 24–27
------	------	------	------	-------------

Événements Alumni et Impuls, ateliers et tables rondes sur des thèmes spécifiques

>40 manifestations et ateliers pour les PME	>180 manifestations			
>600 participant·e·s	>600 participant·e·s	>600 participant·e·s	>600 participant·e·s	>2400 participant·e·s

Manifestations « be-smarter »

6 manifestations avec 200 participant·e·s pour les coll., les KAM et les coaches be-advanced et les entreprises	8 manifestations avec 300 participant·e·s pour les coll., les KAM et les coaches be-advanced et les entreprises	10 manifestations avec 400 participant·e·s pour les coll., les KAM et les coaches be-advanced et les entreprises	12 manifestations avec 500 participant·e·s pour les coll., les KAM et les coaches be-advanced et les entreprises	36 manifestations avec 1400 participant·e·s
---	---	--	--	--

Total de toutes les manifestations

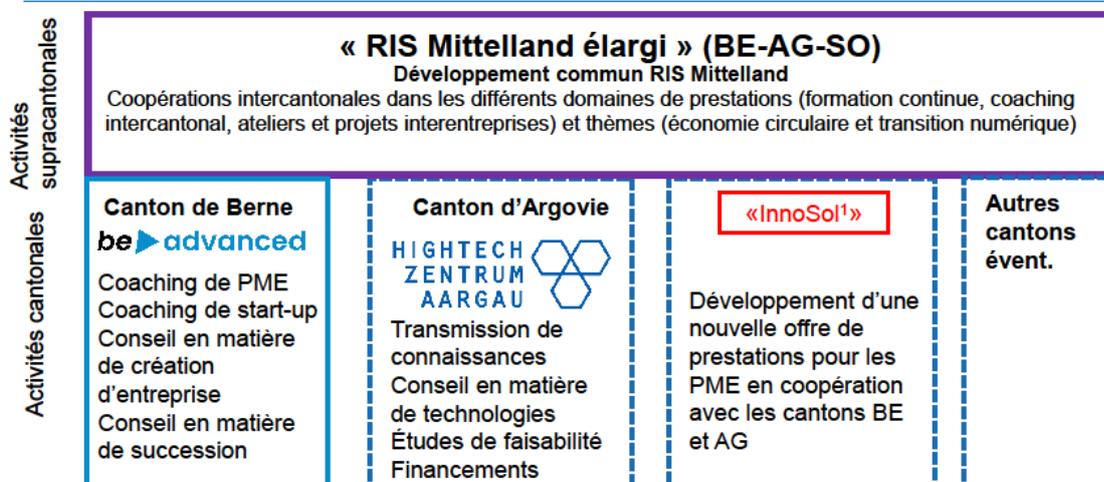
>46 manifestations >800 participant·e·s	>48 manifestations >900 participant·e·s	>50 manifestations >1000 participant·e·s	>52 manifestations >1100 participant·e·s	>216 manifestations avec 3800 participant·e·s
---	---	--	--	---

7.5.2 Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 2 : élargissement du RIS Mittelland aux cantons d'Argovie et de Soleure

En cas de décision de mise en œuvre positive fin 2025 (approbation des organes politiques), deux agences de promotion de l'innovation supplémentaires seront actives au sein du nouveau RIS Mittelland élargi : le Hightech Zentrum Aargau (HTZ) et l'antenne qui doit être créée pour les PME dans le canton de Soleure (titre de travail « InnoSol »). Les offres de promotion de l'innovation des deux agences existantes sont aujourd'hui largement complémentaires et visent essentiellement à remédier pénuries auxquelles sont confrontées les entreprises. Elles comprennent un coaching orienté sur les besoins pour les PME et les start-up (be-advanced), une prestation de conseil technologique (HTZ) ainsi que des plateformes interentreprises dédiées aux coopérations dans différents domaines. L'antenne destinée aux PME qui doit voir le jour à Soleure prévoit de proposer une offre de promotion de l'innovation en collaboration avec be-advanced et HTZ et de mettre en place son propre prestataire de proximité à Soleure.

La collaboration envisagée est représentée dans le schéma ci-dessous. Il décrit les domaines de collaboration : une coopération intercantonale sera visée dans les domaines de la durabilité/économie circulaire et de la transition numérique. Dans les domaines des prestations (premiers entretiens/KAM, coaching, plateformes interentreprises), des structures communes aux agences cantonales de promotion de l'innovation seront mises en place afin d'en accroître l'efficacité et l'utilité pour les PME actives au sein du RIS Mittelland élargi. L'élargissement doit être effectué en fonction des compétences complémentaires. Modulaire, il est en principe également applicable à d'autres cantons et RIS.

Schéma : Modèle de coopération et de conception des offres RIS Mittelland élargi



¹ InnoSol : Point of Entry du canton de Soleure

Au sein de l'espace économique fonctionnel Berne-Argovie-Soleure, outre les agences de promotion de l'innovation, il existe plusieurs autres organisations qui peuvent soutenir les entreprises dans leurs projets innovants. Ces organisations complètent l'offre de formation et jouent un rôle important en tant que partenaires de coopération des agences de promotion de l'innovation :

- *Formation et formation continue dans la recherche et le développement* : une école supérieure technique (Granges/Biel-Bienne), deux hautes écoles spécialisées (Haute école spécialisée bernoise, Fachhochschule Nordwestschweiz) et l'Université de Berne
- *Sites du Switzerland Innovation Park* : Park Innovaare, Park Biel/Bienne
- *Institutions de recherche du domaine des EPF* : Empa Thoune, PSI Villigen
- *Centres de compétences technologiques d'importance nationale* : sitem-insel, Swiss Center for Design and Health, CSEM Bern, Swiss Center for Robotics, Swissm4m, Anaxam, SwissPIC

Le contexte, les objectifs, les prestations et les indicateurs sont décrits en détail dans le document distinct portant sur le projet de coopération concernant l'élargissement du système d'innovation régional Mittelland 2024–2027 / sous-projets 1- 3 (voir annexe 4, en allemand). Les objectifs, les prestations et les indicateurs sont intégrés au modèle d'efficacité RIS Mittelland 2024–2027.

7.5.3 Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 3 : introduction, pilotage et établissement de l'offre de promotion pour la durabilité/l'économie circulaire et la transition numérique

Les cantons de Berne et d'Argovie disposent de premières offres pilotes pour la promotion de projets d'entreprises circulaires et recueillent ainsi des résultats concernant la résolution des problématiques circulaires dans les PME. La part de projets circulaires reste encore relativement faible, mais les demandes des entreprises et l'écho lors des manifestations et projets interentreprises augmentent progressivement. Les cantons s'attendent à un accroissement des innovations circulaires et souhaitent donc développer leurs offres destinées aux PME dans ce domaine.

En ce sens, une offre orientée sur les besoins des PME pour la promotion des innovations dans les domaines de la durabilité/de l'économie circulaire et de la transition numérique sera développée, pilotée et établie. Il s'agit de mettre en place un échange de connaissances systématique par le biais de réseaux. L'objectif est de transmettre des connaissances relatives à la mise en œuvre pour les PME et de leur faciliter l'accès à des financements et des partenaires de coopération. L'offre permet de compléter les coachings individuels par des solutions interentreprises circulaires.

Le contexte, les objectifs, les prestations et les indicateurs sont décrits en détail dans le document distinct portant sur le projet de coopération concernant l'élargissement du système d'innovation régional Mittelland 2024–2027 / sous-projets 1- 3 (voir annexe 4, en allemand). Les objectifs, les prestations et les indicateurs sont intégrés au modèle d'efficacité RIS Mittelland 2024–2027.

7.5.4 Objectifs opérationnels, stratégie et mesures pour le champ thématique 4 : examen des approfondissements thématiques avec de nouveaux partenaires dans les domaines « Santé numérique / Technologies médicales » et « Alimentation »

Dans le domaine « Santé numérique / Technologies médicales », les offres de coaching doivent être encore plus étroitement liées à de nouveaux acteurs exploitant des start-up, notamment le Sitem StartUp Club (www.ssc.swiss). Dans ce cadre, l'implantation¹⁵ sur le site de l'Hôpital de l'Île à Berne d'un

¹⁵ La décision du Grand Conseil du canton de Berne est prévue pour l'été 2023.

département du Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique CSEM dédié à la recherche et à l'innovation axées sur l'industrie doit être valorisée.

Par ailleurs, la création d'un « Food Hub Labs » en étroite collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de la Haute école spécialisée bernoise est en cours d'examen.

Les objectifs, les prestations et les indicateurs sont intégrés au modèle d'efficacité RIS Mittelland 2024–2027.

8. Analyse territoriale et périmètre d'action

Le canton de Berne demande le maintien du périmètre actuel pour la période 2024-2031, mais au minimum pour la période 2024-2027 (pour les détails cf. annexe 3). Selon la définition de l'OFS 2012, les communes suivantes de la ceinture des agglomérations de Berne sont à intégrer au périmètre d'action :

Allmendingen, Fraubrunnen, Grosshöchstetten, Kaufdorf, Konolfingen, Laupen, Neuenegg, Münsingen, Rubigen, Toffen et Wichtrach (ces communes étaient jusqu'à présent exclues du périmètre d'action selon la base de données du recensement 2000 mais y ont été intégrées de manière durable depuis 2008 à la demande du canton).

Biglen, Deisswil bei Münchenbuchsee, Ferenbalm, Gerzensee, Häutligen, Herbligen, Hindelbank, Iffwil, Jaberg, Kiesen, Kirchdorf, Krauchthal, Kriechenwil, Mühleberg, Thurnen, Niederhünigen, Niedermuhlern, Oberbalm, Oppligen, Radelfingen, Rapperswil, Schwarzenburg, Uttigen, Wald, Wiggiswil, Zäziwil et Zuzwil (ces communes font partie, selon la nouvelle définition, des communes nouvellement exclues de la ceinture des agglomérations de Berne).

L'exclusion de ces 38 communes au total du périmètre d'action de la NPR aurait pour conséquence des modifications importantes, en particulier pour la Conférence régionale de Berne-Mittelland (CRBM) (réduction du périmètre d'action de la NPR de 51 à 18 communes).

On peut se demander dans quelle mesure une mise en œuvre et une poursuite de la politique régionale seraient encore pertinentes dans ces nouvelles conditions. De plus, les implications de l'utilisation de la nouvelle définition de l'OFS n'ont été connus qu'après le début de l'élaboration des programmes de soutien régionaux. La CRBM avait déjà lancé l'élaboration du programme de promotion régional avec l'ensemble des 51 communes du périmètre. Du point de vue du canton, la mise en œuvre du programme de promotion régional de la région Berne-Mittelland ainsi que le respect des directives du concept RIS 2024+ seraient fortement menacés.

De plus, différents indicateurs (affectation de la zone dans le plan directeur cantonal 2030, nombre d'emplois dans le secteur primaire, croissance de l'emploi, indice de rendement fiscal harmonisé, etc.) font état de défis structurels comparables à ceux des communes qui se trouvent dans le périmètre d'action (cf. annexe 3).

Infrastructures de développement : exclusion de Thoune et de Bienne

Depuis 2008, les communes de Thoune et de Bienne ne sont en principe pas habilitées à demander des prêts pour les infrastructures de développement. Il reste possible, pendant la nouvelle période, de demander une dérogation pour certains projets clés, avec décision à l'échelon du Conseil-exécutif.

9. Plan de financement et demande de subvention NPR 2024-2027

9.1 Données financières par objectif et instrument

D'après les modèles d'efficacité, les investissements prévus pour l'ensemble des projets de développement et d'infrastructures qui doivent être soutenus au titre de la NPR durant la période 2024–2027 s'élèvent à environ CHF 200 millions. La Confédération devrait contribuer à couvrir ces coûts d'investissement imputables à l'aide d'un prêt de CHF 40 millions et de subventions d'un montant de CHF 12,6 millions. La participation du canton est équivalente aux moyens effectivement reçus de la Confédération.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des prestations de la Confédération par priorité thématique et instrument :

Tableau : Affectation prévue des fonds fédéraux selon les priorités thématiques et les instruments 2024-2027

	Subventions		Prêts	
	En millions de CHF	%	En millions de CHF	%
Tourisme	6,0	48	30,0	75
Industrie et services	2,5	20	4,0	10
Offres régionales novatrices	2,0	16	6,0	15
Management régional	2,1	16	-	-
Total des subventions et prêts à destination des projets	12,6	100	40,0	100
RIS, dont be-advanced				
- <i>pilotage / développement (gouvernance)</i>	0,464			
- <i>prestations de proximité /service KAM (consultations préliminaires et analyse des besoins)</i>	1,161			
- <i>coaching (soutien aux produits et processus novateurs)</i>	2,322			
- <i>plateformes interentreprises (ateliers, séances de réseautage)</i>	0,696			
Approfondissements thématiques	0,432			
Projet de coopération des cantons BE-AG-SO pour l'élargissement du RIS Mittelland	2,922			
Total RIS 2024–2027	7,997			

Pour le canton de Berne, la fourchette de référence imposée par la Confédération pour les contributions fédérales à destination des projets, y compris désormais des infrastructures de petite taille, se situe entre CHF 9,7 et 12,6 millions. Cette fourchette fournit des indications sur la contribution fédérale que le

canton peut obtenir pour les éléments cantonaux et intercantonaux du programme, indépendamment du fait qu'il codirige ou non les projets intercantonaux. En l'occurrence, il s'agit d'obtenir le montant maximal de cette fourchette.

La Confédération prévoit pour le RIS Mittelland élargi (cantons de BE, AG et SO) une fourchette de référence comprise entre CHF 6,4 et 8,1 millions. La contribution maximale pour l'axe d'intervention « Pilotage et développement » au titre des prestations de be-advanced est fixée à moins de 10 pour cent du montant total promis, soit moins de CHF 0,8 million. Cette limite ne sera pas affectée. Avec un total de CHF 7,997 millions demandés à la Confédération pour le RIS Mittelland, la fourchette de référence n'est pas entièrement utilisée et prend en compte le volume croissant des collaborations envisagées.

Sur les contributions fédérales utilisées pour les projets, 10 pour cent sont réservés aux projets intercantonaux, la participation du canton au programme de l'Arc Jurassien d'un montant de CHF 425 000 et la collaboration intercantonale dans le RIS Mittelland étant comprises dans cette valeur.

9.2 Étapes et indicateurs selon le modèle d'efficacité

Afin de mesurer les produits et les effets du programme de mise en œuvre, des objectifs assortis d'indicateurs appropriés ont été définis pour les trois priorités thématiques, dans la mesure où ils ne l'avaient pas déjà été par la Confédération (cf. annexe 1). Le tableau suivant est un résumé simplifié qui se limite aux valeurs visées, lesquelles doivent être recensées chaque année et présentées dans le cadre du controlling. Les valeurs à atteindre dépendent des projets et sont fixées au début de la mise en œuvre de chacun d'eux.

La mise en œuvre du programme doit permettre d'atteindre les objectifs suivants d'ici la fin de l'année 2027 :

Illustration : Objectifs pour fin 2027

Priorité thématique	Produits (simplifiés)	Effets (simplifiés, arrondis)
Tourisme	– 77 projets (offres, infrastructures)	– Investissements : env. 145 mio CHF – Emplois: 250 (potentiel jusqu'à 400) – Chiffre d'affaires potentiel des offres : env. 250 mio CHF/an
Industrie & services	– 10 projets	– Investissements : env. 6 mio CHF – Emplois 150 (avec potentiel jusqu'à 300) – Chiffre d'affaires potentiel jusqu'à 20 mio CHF/an.
Offres régionales novatrices	– 20 projets	– Investissements : env. 30 mio CHF – Emplois : 270 (avec potentiel jusqu'à 400) – Chiffre d'affaires potentiel des offres : env. 28 mio CHF

Les indications quant aux produits et aux effets concernant le RIS sont présentés au chiffre 7.5.1 et dans le modèle d'efficacité (annexe 1).

9.3 Promesse de financement par la Confédération 2024–2027

Le montant alloué par la Confédération est défini en fonction

- de l'évaluation du programme de mise en œuvre,
- de la répartition des ressources opérée jusqu'ici,
- de la manière dont les ressources ont été exploitées jusqu'à présent,
- des projets cantonaux et régionaux prévus (cf. liste des projets dans l'annexe 5),
- des nouveaux domaines de promotion (subvention aux infrastructures de petite taille, projets locaux, économie circulaire) et
- du financement cantonal équivalent disponible.

Pour la période 2024-2027, la Confédération octroie au canton de Berne un prêt de CHF 40 millions et des subventions de CHF 12,6 millions, qui doivent être cofinancées à montant égal par le canton.

Pour le RIS Mittelland, la Confédération a promis un montant de CHF 7,983 millions, qui doit être cofinancé à montant égal par le canton de Berne, AG et SO y participant proportionnellement (à hauteur des prestations pour leur territoire cantonal).

Tableau : Promesses de financement pour la Confédération

		Confédé- ration	Canton(s)	Tiers	Total
Subventions à fonds perdu, sans RIS (art. 4-5) *		12.6	12.6	12.6	37.8
A	Tourisme	6.0	6.0	6.0	18.0
B	Industrie & services	2.5	2.5	2.5	7.5
C	Offres régionales novatrices	2.0	2.0	2.0	6.0
D	Management régional	2.1	2.1	2.1	6.3
Prêt (art. 7)		40.0	40.0	160.0	240.0
A	Tourisme	30.0	30.0	120.0	180.0
B	Industrie & services	4.0	4.0	16.0	24.0
C	Offres régionales novatrices	6.0	6.0	24.0	36.0
RIS (à fonds perdu ; art. 4-5) **		7.997	7.997	0.0	15.994

* pour les projets cantonaux et intercantonaux

/ ** est versé directement au canton de Berne

10. Preuve de la capacité du canton à fournir une prestation équivalente

La prestation équivalente du canton est fournie à l'aide de trois crédits-cadres (RIS Mittelland, projets NPR, management régional), de contributions d'autres services cantonaux et des décisions uniques du Conseil-exécutif (pour les grands projets). Pour les projets intercantonaux et le RIS Mittelland (BE, AG, SO), les autres cantons assument une partie de la prestation cantonale équivalente.

Pour la mise en œuvre des projets cantonaux et régionaux, le canton de Berne envisage d'arrêter des crédits-cadres pour la période 2024–2027, soumis au Conseil-exécutif après l'adoption de la convention-programme conclue avec la Confédération. Ces crédits sont portés pour leur plus grande partie à la charge du fonds d'aide à l'investissement. Le financement cantonal du RIS s'effectue via un crédit-cadre séparé, qui se base sur la loi sur le développement de l'économie.

Les différents crédits-cadres sont inscrits dans la planification financière à moyen terme.

Annexes (en allemand)

- Annexe 1 Modèles d'efficacité CHMOS
- Annexe 2 Soutien financier accordé aux remontées mécaniques pour la période 2024–2027 : principes et critères stratégiques
- Annexe 3 Demande concernant le périmètre
- Annexe 4 Projet de coopération concernant l'élargissement du système d'innovation régional Mittelland 2024–2027 / sous-projets 1- 3
- Annexe 5 Liste des projets et ébauches de projets